

Le 14 septembre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 1^{er} septembre 2023.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme COUTO (arrivée à 20h00), Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

M. HASSIN par M. CHIAKH
Mme BRICOUT par Mme BOCABEILLE
M. BOUFRAINE par M. KHIAR
Mme DEFRANCE par Mme BADOE
Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN
M. NICOLLE par M. BANBUCK
Mme CHIBOUB par M. ZINCIROGLU

Membres absents :

M. GIBLIN
M. BELAINOUSSI

Secrétaire de séance :

Mme MUSEUX

*Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales,
le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Museux. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (Mme COUTO, M. BELAINOUSSI, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Museux est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour et conformément au règlement intérieur, je vous livre quelques points d'information. Tout d'abord, je voudrais inviter le Conseil municipal et le public présent à rendre hommage à deux acteurs locaux, Mme Yannick Groleau et M. Robert Renaudeau.

Mes chers collègues, Mme Yannick Groleau a consacré une grande partie de sa vie au service des autres. Durant près de trente années, Yannick Groleau a été un pilier incontestable de l'ADASE et de la vie associative kremlinoise. Son dévouement sans faille a été reconnu et apprécié par tous ceux qui ont eu le privilège de la côtoyer. Elle en était bien plus qu'un simple membre, elle était la cheville ouvrière de l'ADASE. Toujours attentive aux besoins des élèves, elle s'est dévouée corps et âme pour assurer le bon déroulement des activités culturelles et sportives qui ont marqué l'histoire de cette association. Yannick Groleau était une personne clé, une épaule sur laquelle tout le monde peut compter, un soutien indéfectible pour les présidents successifs de l'ADASE et les bureaux de l'association.

Sa présence bienveillante et ses précieux conseils ont permis à l'ADASE de croître et de prospérer. Elle était l'incarnation même de la solidarité et de l'entraide. Sa gentillesse et sa générosité ont laissé une empreinte indélébile dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de la connaître. Mme Groleau était une source d'inspiration pour beaucoup, un modèle de dévouement, de persévérance et de courage, notamment face à la maladie. C'est ce que j'ai à nouveau constaté lors du spectacle annuel de l'ADASE le 18 juin dernier où nous avons pu échanger ensemble. Sa mémoire restera gravée dans les cœurs de beaucoup de Kremlinois et son héritage continuera de vivre à travers les actions de l'association pour laquelle elle a tant œuvré. À son fils, Max SEGARRA GROLEAU à sa famille, à ses proches, à l'association, je renouvelle mes très sincères condoléances et j'adresse les condoléances du Conseil municipal, que j'invite, avec le public présent, à se lever pour lui rendre hommage en observant une minute de silence. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal et l'assemblée observent une minute de silence

Je souhaite également que le Conseil municipal rende hommage à Robert Renaudeau, disparu le 11 juillet 2023. Robert Renaudeau était très connu des Kremlinois par son parcours professionnel dans notre ville où il a été successivement instituteur et dentiste. Robert Renaudeau est né en 1935 dans le marais vendéen, plus précisément à Saint-Hilaire, commune qu'il chérissait d'autant plus qu'il y a passé son enfance avec ses grands-parents qui l'ont élevé dans la petite ferme familiale. De ces années il gardera toute sa vie le maraîchin qu'il apprend avec ses grands-parents. Comme le disait Robert Renaudeau, on apprenait le français à l'école mais, à la maison, tout le monde parlait patois. À l'école, Robert Renaudeau rêve de devenir instituteur. Il le deviendra après ses études qui vont l'amener jusqu'à l'École normale. Devenu instituteur au Kremlin-Bicêtre, il enseignera dans les « classes wagon » qui donneront naissance, par la suite, à l'école Benoît-Malon, où des Kremlinois l'ont eu comme instituteur. Je veux penser à cet instant, alors qu'il n'est pas présent, à l'un des enfants qui a eu pour instituteur Robert Renaudeau. Il s'agit de Jacques Hassin qui m'en parlait cet été encore.

Fort de cette expérience de transmission des savoirs aux jeunes, Robert Renaudeau reprend ses études pour devenir dentiste. Il en parlait peu, mais il a été marqué par la guerre d'Algérie où il a été appelé à être présent durant un long service national. Robert Renaudeau exerce alors ce métier qu'il réussit après avoir repris ses études de dentiste au Kremlin-Bicêtre. Mais Robert Renaudeau a été tout au long de sa vie un Kremlinois qui faisait vivre les principes républicains et l'idéal de citoyenneté qui doit rassembler la communauté des citoyens pour les accompagner vers l'émancipation. Il était aussi un bénévole d'associations. Je pense notamment à sa présidence et à son engagement sportif comme président de la section escrime du CSA KB, fonction qu'il a occupée jusqu'à son décès. Il comptait parmi les bénévoles, comme beaucoup d'autres, qui ont pu s'engager et particulièrement plusieurs enseignants et instituteurs de la ville. Lui, comme beaucoup d'autres, voyait une dimension d'éducation dans le sport.

Je veux évidemment adresser à nouveau mes très sincères condoléances à son épouse Solange, à ses enfants, ses petits et arrière-petits-enfants, à toute sa famille. Je veux les assurer de mes sentiments peïnés et de ma solidarité. Je suis sûr que je peux parler au nom de de tout le Conseil municipal pour adresser solidarité et l'expression de nos condoléances à sa famille. En hommage à Robert Renaudeau, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal et l'assemblée observent une minute de silence

Comment ouvrir cette séance de rentrée de notre assemblée communale sans parler des drames intervenus au Maroc et en Libye ? Après le terrible séisme qui a frappé le Maroc, faisant plusieurs milliers de morts et de blessés, la Ville a affirmé sa solidarité dès samedi dernier lorsque venaient les premières informations. En Libye, à la suite d'une catastrophe naturelle, il y a également plusieurs milliers de disparus, sans qu'on sache exactement la nature des nombres. Un appel à la solidarité locale par des dons au bénéfice du Secours populaire français a été lancé par la Ville. Une minute de silence a été observée, à la demande de la commune, en accord avec le CSA KB omnisport et le CSA KB handball, entre les matchs des équipes féminines et masculines samedi dernier. Une urne est à la disposition du public en Mairie. Des dons peuvent être versés par la plateforme du Secours populaire français ou d'autres associations caritatives.

Dimanche 17, dimanche prochain, entre 10 heures et 12 heures, le Secours populaire français organise une collecte autorisée par la Ville sur le marché forain de la commune. La Métropole du Grand Paris, en accord avec les maires des 131 communes du territoire métropolitain, va apporter une aide au Maroc de 500 K€.

Je ne doute pas qu'il y aura un acte de solidarité également en direction du peuple libyen. Aujourd'hui, devant ces drames, pour marquer notre compassion et notre solidarité avec les Marocains éprouvés mais aussi Libyens, je vous invite aussi à observer une minute de silence. Je vous remercie. Je suspends la séance pour deux minutes.

De 19 heures 30 à 19 heures 31 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons examiner les points inscrits et, notamment, les questions orales que j'ai reçues en application du Règlement intérieur. Je donne la parole à M. Toufik Khiar qui a posé une question au nom de son groupe. Les représentants des groupes qui le souhaitent pourront s'exprimer ensuite. J'apporterai une réponse à cette question et au débat. J'ai reçu cette question par un courriel le lundi 11 septembre à 18 heures 24.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je ne suis pas connecté sur internet, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je l'ai par écrit. Je vous donne le document.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

En préparation du Conseil municipal prévu le 14 septembre 2023, je souhaiterais poser la question orale en ma qualité de responsable du Groupe Écologistes et Citoyens. Cette question concerne le départ récent du directeur général des services de la Mairie et vise à obtenir des éclaircissements sur la question en tenant compte des éléments juridiques pertinents relatifs à la collectivité locale. Plus spécifiquement, nous souhaiterions savoir, aux termes des informations sur les points suivants, le motif qui a conduit le départ du directeur général des services, en respectant les dispositifs légaux de confidentialité le cas échéant, en fournissant les éléments généraux qui ne portent pas sur sa confidentialité ; deuxièmement, la condition financière de son départ, y compris les modalités de sa rémunération, d'éventuelles indemnités de départ et toute autre composante liée à sa compensation en accord avec les règles de divulgation financière applicable à la collectivité locale ; troisièmement, les conditions de son départ, notamment s'il s'agit d'une démission, d'un départ à la retraite ou de toute autre circonstance en respectant les contraintes de confidentialité. Enfin, si cette personne est appelée à être remplacée, on voudrait avoir des informations sur le processus de sélection en conformité avec les règles et sur le recrutement au sein de la collectivité.

Il est essentiel de rappeler que la transparence et la légalité des processus décisionnels au sein de notre municipalité sont des aspects cruciaux pour le maintien de la confiance des citoyens et de nos institutions locales. Par conséquent, je sollicite ces informations, conformément à nos droits, en tant qu'élu, en accord avec les dispositions légales relatives aux collectivités locales. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette question orale est prévue et intervient dans le cadre des modalités fixées par le Règlement intérieur. La parole est aux représentants des groupes ou bien aux conseillers municipaux qui souhaitent intervenir. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je vais donc apporter la réponse à M. Khiar. Monsieur le conseiller municipal, mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à vous rappeler le domaine de compétence du Conseil municipal concernant le personnel communal. Le Conseil vote les crédits et approuve le tableau des effectifs des agents de la commune. Il procède aux créations, transformations et suppressions de postes. Concernant les nominations individuelles, celles-ci relèvent, conformément aux lois, règlements et au Code général des collectivités territoriales, strictement du pouvoir de gestion du maire et non des compétences du Conseil municipal. De plus, l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit une procédure qui est stricte, notamment en cas de décharge de fonction. Dans ce cadre, cette décharge de fonction du directeur général des services

ou d'un emploi fonctionnel doit faire l'objet d'une information de l'assemblée délibérante, donc du Conseil municipal. Ce cadre légal étant rappelé, je vous précise que le directeur général des services de la ville a sollicité, comme la loi l'y autorise, un congé spécial qui a été accordé selon les modalités prévues à l'article L 544-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du statut de la fonction publique territoriale. Le congé spécial est prévu par l'ordonnance du 24 novembre 2021 qui stipule qu'une collectivité ou un établissement public peut accorder un congé spécial, sur sa demande, à un fonctionnaire territorial occupant un emploi fonctionnel de direction mentionnée à l'article L 412-6. Pour l'heure, le directeur général des services est toujours en fonction. Il est en congé. Monsieur Khiar, je crois percevoir dans votre question un intérêt certain pour la fonction de DGS. Sans doute êtes-vous intéressé. Je vous indique donc que, si vous souhaitez vous porter candidat, le poste sera publié le moment venu et la procédure de recrutement interviendra ensuite. J'ajoute que, si vous souhaitez poser votre candidature à cette fonction, celle-ci est incompatible avec une fonction publique élective au sein de la collectivité territoriale. J'ai reçu une deuxième question orale présentée par le Groupe Kremlin-Bicêtre en Commun. C'est Fatoumata Thiam qui la pose.

Fatoumata THIAM, Conseillère Municipale chargée des handicaps et de l'accessibilité (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, l'été prochain, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. Malheureusement, comme vous le savez, le Val-de-Marne ne recevra aucune épreuve lors de ces olympiades malgré son statut de Terre de jeux. Pour que les Kremlinois profitent de l'ambiance unique de cet événement mondial, de la diffusion des valeurs de l'Olympisme et des Jeux, malgré le faible soutien de l'État, pourriez-vous nous informer des activités et événements mis en place lors de la période olympique et paralympique et sur les échanges entre la Ville et les organisateurs des JO concernant les dotations en places pour les Kremlinois ? Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie pour votre question concernant les Jeux olympiques et paralympiques afin que ceux-ci soient une fête. La Ville du Kremlin-Bicêtre a toujours été et est une ville qui aime le sport. Je n'ai pas besoin ici de relater les championnes et champions, passés et présents, ayant fait rayonner la Ville au plan national ou international grâce à nos clubs sportifs. Pour la période olympique et globalement durant toute l'année 2024, la municipalité et les différents services de la Ville prévoient une programmation riche et ambitieuse pour que l'ensemble des Kremlinois soit plongé dans l'ambiance unique de cet événement mondial. Je rappelle que la Ville est Terre de jeux. À l'initiative du président du Conseil départemental, mais aussi de la préfète du Val-de-Marne, une réunion a eu lieu l'an passé pour examiner les modalités de participation des villes du Val-de-Marne à l'accueil des JO, qu'elles soient ou non Terres de jeux en termes de label ou qu'elles puissent seconder les initiatives que souhaiteraient voir se réaliser les clubs sportifs.

La situation est particulière pour les JO. Je dois dire que l'État a des moyens d'agir, mais il n'a pas tous les moyens au regard des règles de l'olympisme et des modalités de sélection à partir du dossier de candidature du pays d'accueil. Au niveau du Kremlin-Bicêtre, ce que nous voulons conduire, c'est tout d'abord de mettre en place des olympiades culturelles. La Ville a déposé un dossier et a été labélisée par la DRAC d'Île-de-France pour le programme des olympiades culturelles. Il s'agit d'une programmation spécifique pour l'année scolaire 2023-2024 qui mêle sport et culture autour des valeurs de l'olympisme. Notre dossier a été retenu. Nous avons appris cette bonne nouvelle par la Préfecture de Région et la DRAC durant l'été. Ainsi, en partenariat avec les acteurs culturels et sportifs du Kremlin-Bicêtre, des temps festifs seront organisés tout au long de l'année et de la saison qui vient, comme des animations culturelles lors des mi-temps de rencontres sportives ou encore des démonstrations de sports représentés aux Jeux olympiques et paralympiques. Le point d'orgue sera la représentation, en juin prochain, d'un opéra entièrement réalisé par le Conservatoire intercommunal du Kremlin-Bicêtre, dont la saison reprend. Les travaux ont commencé.

Nous réfléchissons actuellement autour des Estivales 2024. Les Estivales pourraient vraisemblablement être thématiques par les valeurs de l'olympisme et du sport pour tous avec des activités sportives en plein air et des temps festifs durant les Jeux olympiques. Là aussi, le Service des sports et les services de la Ville seront mobilisés aux côtés des clubs sportifs et des associations pour proposer des projets. La Métropole du Grand Paris propose également un appel à manifestations d'intérêt pour financer une partie des activités organisées par les communes. Nous allons candidater d'ici le début de l'année 2024, conformément à une délibération prise en juillet dernier.

Enfin, la Ville prépare une fête du sport qui pourrait être organisée en lien avec les travaux de ce que nous avons dénommé la Cité sportive et qui va concerner les travaux importants qui seront réalisés au gymnase Jacques-Ducasse et au COSEC Élisabeth et Vincent Purkart.

La ville du Kremlin-Bicêtre bénéficie, au regard des différents critères retenus par la Métropole du Grand Paris pour cette attribution, de 155 places pour les Jeux olympiques. En outre, l'accès à des places dans les différents sites des Jeux olympiques est difficile et cher. Malgré notre candidature, dans le cadre des règles fixées par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO), la Ville n'a pas été retenue lors du tirage au sort puisque les villes devaient candidater un peu comme les particuliers qui candidaient sur une plateforme. Toutefois, la MGP a pu obtenir des places pour les 131 villes du territoire de la métropole. 155 places, tenant compte du nombre d'habitants, ont été prévues pour la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Vous voyez, madame la Conseillère municipale, nous mettons en place des idées et des réalisations à venir pour que les valeurs de l'olympisme et l'ambiance unique qui se dégage de ce grand événement sportif et populaire se diffusent auprès de tous les Kremlinois en 2024. Comme le disent les banderoles installées depuis des années dans les différents gymnases et équipements sportifs de la ville, Le Kremlin-Bicêtre aime le sport.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, pour la bonne forme, vous auriez pu nous demander si nous souhaitions intervenir avant votre réponse.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Exactement. Désolé. Je présente mes excuses. J'aurais dû le faire comme je l'ai fait pour la première question orale.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je passe à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2023. Y a-t-il des observations ?

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le maire, chers collègues, je tenais à prendre la parole ce soir pour renouveler mes excuses présentées par voie de presse cet été à M. Khiar pour l'erreur de langage malencontreusement commise lors du dernier Conseil municipal en juin dernier, après plus de sept heures de débat nocturne.

Je tiens toutefois à préciser un point qui me tient à cœur. Ma vie personnelle et professionnelle, tout comme mes engagements politiques, a toujours été guidée par des valeurs de tolérance, d'humanisme et de respect. Aussi rien ne saurait justifier les allégations mensongères publiées ces dernières semaines à mon encontre pour alimenter une polémique fictive. Je vous remercie, monsieur le Maire, chers collègues, de m'avoir laissé rapidement clarifier cette situation. Je nous encourage désormais collectivement à débattre des différentes affaires à l'ordre du jour de notre assemblée qui intéressent et touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens et à l'avenir de notre ville.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je m'attendais vraiment à cette réaction. Je prends la parole pour réagir aujourd'hui sur le procès-verbal du 29 juin 2023 et exprimer ma profonde préoccupation concernant un incident qui s'est produit lors de cette séance. Lors de ce Conseil municipal, j'ai été la cible de propos scandaleux, discriminatoires et diffamatoires de la part d'une Adjointe au maire, Mme Bocabelle. Je tiens à souligner à quel point ces propos étaient choquants et inacceptables. Ils ne devraient en aucun cas avoir leur place au sein d'une enceinte démocratique. J'ai pris l'initiative de dénoncer fermement ces paroles blessantes et calomnieuses. Ce qui m'a troublé le plus, en fin de compte, c'est que la majorité des élus présents ce jour-là n'a pas semblé réagir face à des propos scandaleux. Les mots de Mme Bocabelle nécessitaient une réponse immédiate [inaudible] de la part de chacun d'entre nous, quelle que soit l'affiliation politique.

Je tiens également à préciser que, malgré mes démarches, je n'ai reçu aucune excuse directe, sauf ce soir. J'avais contacté M. le Maire par mail pour dénoncer les propos inacceptables. M. le Maire m'a indiqué que Mme Bocabelle lui avait présenté des excuses à lui-même. Il est important de noter que M. le Maire m'a informé que Mme Bocabelle avait présenté donc ses excuses sur internet, cependant dans un journal qui n'est réservé qu'à des abonnés. Cela ne signifie pas que ces excuses ont été publiques. Ce sont encore moins des excuses envers ma personne, sauf ce soir.

De toute façon, je pense que ce n'est pas à moi de juger ce genre de propos. D'autres instances pourront s'en charger étant donné la gravité de ces propos et prendre des mesures nécessaires.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui m'ont soutenu, notamment des responsables politiques du Val-de-Marne, par exemple, le premier secrétaire fédéral du Parti communiste, le premier secrétaire fédéral de Génération.s, des députés, des députés européens et d'autres personnalités. Cela m'a profondément touché. Cela montre que l'injustice et l'intolérance ne trouvent pas leur place parmi nous.

Cependant, ce qui me choque le plus, c'est l'absence d'actions concrètes pour condamner les propos de Mme Bocabeille et une tentative de minimiser la gravité de l'incident. J'ai demandé à M. le Maire, par mail, en juillet, la protection fonctionnelle, un droit auquel tous les élus – je répète, tous les élus – ont droit, afin de me défendre sur des propos scandaleux et diffamatoires. Cependant, ma demande a été refusée par M. le Maire. [inaudible] comment je vais me défendre, remettant en question mes motivations politiques. Je trouve cela totalement scandaleux. [inaudible]

Je tiens à affirmer de manière claire et sans équivoque que je n'ai besoin de personne pour me défendre. Je suis parfaitement capable de me défendre moi-même. Je n'ai besoin de personne et encore moins de vous, monsieur le Maire, qui m'avez adressé ce mail.

En conclusion, je demande que cet incident soit pris au sérieux et que des mesures appropriées soient prises afin de condamner les propos inacceptables. La dignité de cette assemblée et de ses membres exige que nous agissions avec intégrité et respect envers tous. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer et j'espère que nous pourrions tous ensemble œuvrer pour qu'un tel incident ne se reproduise plus au sein du Conseil municipal. Merci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention à l'occasion de l'adoption de ce procès-verbal ? Non. Au regard des éléments qui viennent d'être relatés, je me dois d'apporter quelques précisions au Conseil municipal. [inaudible] Cet incident est intervenu au bout de sept heures dix de séance sans discontinuité. Vous imaginez la longueur et la fatigue puisque la séance a été levée à près de 3 heures du matin. Premier point.

Deuxième point. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Khiar à l'occasion d'une demande, qu'il m'avait transmise, de pouvoir effectuer un mariage de citoyens du Kremlin-Bicêtre, solution qui est toujours possible, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition. À l'occasion de ce mariage, j'ai réitéré les excuses et nous avons eu une conversation que j'ai fait suivre d'une lettre au Conseiller municipal Toufik Khiar, dans laquelle j'ai transmis les excuses de Mme Bocabeille qui, elle-même, a été interrogée après que les éléments ont été rendus publics par vous-même, monsieur Khiar, par une journaliste de *Citoyen 94*. Dans cet entretien, les propos d'excuse sont relatés.

Ensuite, il y a eu une demande de protection fonctionnelle dans le cadre de ce qui est qualifié par moi-même d'« incident regrettable ». La protection fonctionnelle, au terme de la loi, peut être donnée par le maire et le Conseil municipal en faveur d'un élu qui a délégué du maire dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Jusqu'à preuve du contraire, monsieur Khiar, vous n'êtes pas membre du Conseil municipal avec une délégué, puisque vous avez choisi d'être dans l'opposition. Par là même, vous avez fait un choix politique. Je considère donc qu'il n'est pas possible de vous attribuer cette protection fonctionnelle qui est réservée aux élus ayant délégué. Il suffit de lire le Code général des collectivités territoriales.

Je vais mettre aux voix le procès-verbal qui a été transmis aux membres, qui ne comprend pas de demandes de modifications, étant entendu que le nouveau compte rendu fera état des échanges et des prises de position des uns et des autres. Je mets aux voix.

20 heures : arrivée de Mme COUTO.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prend pas part au vote : 12 (M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 2 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est adopté. Nous passons au premier rapport.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Comme il est de coutume chaque mois de septembre, après quelques jours de la rentrée, lors du premier Conseil municipal, nous faisons un petit point sur la rentrée scolaire qui a eu lieu, cette année, le lundi 4 septembre. Environ 1 644 élèves ont effectué leur rentrée scolaire. Je dis « environ » parce que, le jour de la rentrée, il manque toujours quelques enfants encore en vacances et qui rentrent un peu plus tard. On en était à ce comptage approximatif ce jour-là. Cette rentrée s'est passée dans un climat apaisé dans notre commune.

Les effectifs s'établissent à ce jour, par école maternelle, à : 162 élèves pour 7 classes à l'école Jean-Zay ; 127 élèves pour 5 classes à Suzanne-Buisson, 92 élèves pour 4 classes à Pauline-Kergomard ; 126 élèves pour 5 classes à Robert-Desnos ; et 150 élèves pour 6 classes à Mohamed-Mégrez. Pour les écoles élémentaires, il y a 383 élèves pour 16 classes à Benoît-Malon, 191 élèves pour 8 classes à Pierre-Brossolette et, enfin, 413 élèves pour 17 classes à Charles-Péguy.

Les effectifs, par rapport aux années précédentes, sont un petit peu en baisse, comme dans toutes les communes d'Île-de-France. La raison en est essentiellement une baisse de la natalité qui a débuté grosso modo autour de l'année 2015-2016 et qui commence à se faire sentir dans les écoles élémentaires et, également, dans les écoles maternelles. Selon les prévisions des spécialistes, il semblerait que cette baisse de natalité se poursuive encore pour deux ou trois ans, voire quatre ans. Il y aura ensuite une stabilisation. Les prévisionnistes disent que l'on en est là pour le moment.

Au Kremlin-Bicêtre, une fermeture de classe a été prononcée en février à l'école Suzanne-Buisson qui a donc ouvert cette année avec 5 classes contre 6 l'année dernière. Les autres écoles ont le même nombre de classes que l'année dernière. Toutes les classes, le jour de rentrée, étaient encadrées par un enseignant. Il a fallu attendre 24 heures pour que l'ensemble des enseignants qui ont des décharges aient leur remplaçant. Cela s'est relativement bien passé pour la présence des enseignants. Tout fonctionne à ce jour.

Pour les élèves des niveaux élémentaires, comme l'année dernière, la Ville a offert un kit de rentrée scolaire. Ce kit était composé, du CP au CM2, exactement des mêmes fournitures scolaires. Ce contenu avait été décidé en concertation avec les directions d'école et les enseignants. Évidemment, ce sera complété au cours de l'année par l'utilisation des crédits octroyés par la Ville. Les élèves de CP ont aussi reçu une gourde et un sac en tissu de fabrication française et réutilisables. Pendant les vacances d'été, toutes les écoles ont été nettoyées en profondeur, y compris les vitres jusque dans les hauteurs. Des travaux ont été réalisés pendant cette période estivale. D'autres sont encore en à venir, notamment le remplacement de la chaudière à Pauline-Kergomard par une chaudière totalement au bois. À l'école Buisson, les chaudières doivent être remplacées par un système hybride. Enfin, on est en cours d'un déploiement progressif des éclairages LED dans les circulations, notamment des écoles, mis en place avec des détecteurs de mouvement.

Concernant les nouveautés de la rentrée périscolaire, on a mis en place une nouvelle amplitude horaire, dont on avait déjà parlé, pour les accueils du soir. L'accueil du matin commence toujours à 7 heures 30. L'accueil du soir finit à 18 heures 30. Le matin, la prise en charge des enfants se fait par des animateurs et des ATSEM.

Le quotient familial, dont on a déjà parlé ici, est plus juste et plus simple. Son calcul de base sur le revenu fiscal de référence de chaque foyer est entré en vigueur. La Ville a actualisé ses tarifs en tenant compte aussi de l'inflation et des hausses de coût des matières premières et des denrées. Les nouveaux tarifs permettent une meilleure justice sociale et conduisent à ce que chacun paie à la hauteur de ses moyens. Je rappelle que le paiement de ce temps de midi ne concerne pas que le repas de la cantine, mais vraiment l'ensemble de la pause méridienne, c'est-à-dire également tout le travail des animateurs et des ATSEM qui sont elles aussi dédiées à ce temps de midi.

Le temps de présence des agents municipaux dans les écoles a été aussi revu avec et hors de la présence des enfants. Il a été augmenté et refondu parallèlement aux emplois du temps. Le nettoyage des locaux est ainsi mieux pris en charge et mieux pris en compte dès la fin des enseignements jusqu'à la fin du goûter, c'est-à-dire que le nettoyage, qui était fait le lendemain matin avant l'arrivée des enfants, est désormais fait à l'issue du goûter de façon à ce que les classes soient propres pour la soirée et dès le matin.

Pour faciliter l'organisation des familles qui ont des enfants fréquentant la maternelle et l'élémentaire, des accueils du matin sont désormais regroupés à l'école Desnos pour les élèves de Desnos et de Charles-Péguy et à l'école Mégrez pour les élèves de Mégrez et de Benoît-Malon. Les élèves d'élémentaire sont ensuite accompagnés par des animateurs jusqu'à leur école de rattachement, Charles-Péguy pour Desnos et Benoît-Malon pour Mégrez.

La rentrée 2023 marque également la mise en œuvre du nouveau Projet éducatif territorial ou projet éducatif de territoire (PEDT) dont je vous rappelle les trois axes majeurs : soutenir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des élèves ; favoriser l'épanouissement, l'ouverture aux autres et au monde pour accompagner le

développement des aptitudes physiques et artistiques de l'enfant ; enfin, promouvoir l'accès de tous à une citoyenneté pleine et entière dans le cadre des valeurs de la République pour aider l'enfant et le jeune à trouver sa place dans la société. Je vous rappelle que ce PEDT a fait l'objet de plusieurs réunions cette année, à l'hiver et au printemps. Des réunions ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires de la Ville (CAF, Conservatoire, ECAM, périscolaire, enseignants, directeurs et directrices d'école). CE PEDT marque à la fois ce qui se déjà passe et ce qui va se passer dans la ville. Il fera l'objet aussi d'une évaluation chaque année de façon à faire un point sur ce qui fonctionne, ce qui n'a pas fonctionné, ce qui a été mis en place, ce qui ne l'a pas encore été. Cela permettra d'avancer petit à petit sur les trois années qui viennent.

Enfin, dans un contexte d'augmentation du coût des denrées alimentaires, le marché alimentaire sera renouvelé dans les mois à venir, probablement autour du printemps. J'en profite pour saluer le travail qui est fait par les services. Ils font à l'heure actuelle un gros travail pour correspondre aux objectifs de la loi EGalim, mais aussi pour ce futur marché à reprendre de façon à ce qu'il aille au-delà de ce que demande la loi. On est déjà en avance sur ce que demande cette loi, notamment quant à l'élimination du plastique dans les cantines. Il n'en reste que très peu. Nous sommes en train d'éliminer les derniers contenants en plastique qui restent encore dans les écoles. Au niveau de la nourriture, il s'agit d'aller vers davantage d'aliments en circuit court, bios le cas échéant, etc. Ces éléments continuent d'être travaillés dans la ville. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ghislaine Bassez, y a-t-il des choses à ajouter ? Non. Le débat est ouvert. Y a-t-il des interventions ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur Delage, j'ai mal entendu. Est-ce une chaudière en bois ?

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Non, c'est une chaudière à bois. Cette chaudière, qui fonctionne avec des copeaux de bois, sera installée à Kergomard. Elle n'est pas en bois. Sinon, elle n'aurait pas fonctionné très longtemps. C'est un système hybride. Il y a actuellement deux chaudières à gaz à Suzanne-Buisson. Une, qui va être conservée, n'est pas à changer. L'autre chaudière sera remplacée par un système de pompe à chaleur. La chaudière à bois est impossible à installer à Suzanne-Buisson car le camion ne pourrait pas accéder à un espace de livraison pour remplir les cuves de copeaux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette communication sur la rentrée scolaire ? Non. Le Conseil municipal prend acte de cette communication. Nous passons au rapport suivant.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous n'avez pas procédé au vote pour la prise d'acte au titre de la délibération n° 2023-075. Vous avez annoncé que l'on prenait acte. Encore faudrait-il que nous votions pour prendre acte. Vous le savez bien.

Jean-Luc LAURENT, Maire

À une autre occasion, vous m'avez dit qu'il n'y avait pas besoin de voter pour prendre acte.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai dit le contraire, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a des écoles différentes. Il y a ceux qui pensent que l'on prend acte sans faire un vote et ceux qui pensent qu'il faut faire un vote. Un président de groupe d'opposition demandant un vote, nous allons faire un vote. Je ne veux pas vous priver. Je mets aux voix la prise d'acte.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB,

M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)
Absents : 2 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-064. RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 2023 : ARRÊT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 0 H 30 ET 5 H 30

Jean-Luc LAURENT, Maire

Comme lors de chaque séance du Conseil municipal qui aborde le référendum annuel du Kremlin-Bicêtre, je précise que nous allons entendre tout d'abord le rapport de Jean-François Delage pour présenter la question posée. Je suspendrai ensuite la séance, conformément au Règlement intérieur, pour donner la parole au public. Quand le débat avec le public sera terminé, je reprendrai la parole, en application du Code général des collectivités territoriales et de notre Règlement intérieur. Suivront les interventions des élus avant la délibération proprement dite. Je donne la parole à M. Delage pour présenter le rapport. Les personnes dans le public qui souhaitent s'exprimer peuvent commencer à me faire signe.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La municipalité a pris l'engagement d'organiser chaque année un référendum local sur une question d'intérêt général et local. Il est proposé cette année au Conseil municipal d'organiser un référendum local le dimanche 26 novembre 2023 portant sur l'arrêt de l'éclairage sur la voie publique entre 0 heure 30 et 5 heures 30 du matin.

À la suite des deux premières élections du référendum kremlinois annuel en 2021 et 2022, la municipalité a souhaité franchir une étape supplémentaire dans la mise en œuvre du processus démocratique. Ainsi, cette année, a-t-il été donné possibilité aux Kremlinois de proposer des questions afin d'alimenter les réflexions à la fois des conseils de quartier et du Conseil municipal. Ce processus de consultation s'est déroulé sur plus d'un mois et a permis de recueillir près de 120 propositions de questions illustrant des préoccupations des Kremlinois. Les conseils de quartier et l'équipe municipale ont ainsi pu s'appuyer sur les éléments saillants de cette consultation pour préparer et soumettre la question qui vous est proposée aujourd'hui. Il est ainsi ressorti que l'actualité sur la question de l'éclairage public au plan national a rencontré un écho parmi les Kremlinois qui justifient le recours à l'outil du référendum local afin de déterminer une position sur le sujet qui soit, à l'issue du débat citoyen, l'expression de la démocratie dans notre ville.

Il y a évidemment des arguments favorables et des arguments défavorables sur l'éclairage public et sur l'extinction en particulier de l'éclairage public. La question de l'éclairage public se pose évidemment dans le débat public depuis plusieurs années. Elle est alimentée par un certain nombre de préoccupations croissantes, notamment les enjeux de transition écologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et également des questions économiques au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie ces dernières années.

Selon l'ADEME, le parc d'éclairage public représente, sur l'ensemble du territoire français, près de 11 millions de points lumineux, consommant 1 300 MW, soit l'équivalent de la puissance délivrée par un réacteur nucléaire de dernière génération qui tournerait à plein régime. L'éclairage public en France émet 670 000 tonnes de CO₂ par an.

L'éclairage public a un coût. Il représente, en moyenne, 41 % des dépenses d'électricité des collectivités territoriales. Pour l'Établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, qui gère l'éclairage public de 13 communes, dont la ville du Kremlin-Bicêtre, les dépenses d'éclairage sont passées de 3,5 M€ à 7 M€ cette année. Pour la commune du Kremlin-Bicêtre, l'éclairage public représente 829 supports lumineux et 1 033 luminaires, pour une consommation estimative de 330 000 kWh. L'évolution du coût sur une dizaine d'années est de 50 000 à 100 000 €.

Aux questions de l'émission des gaz à effet de serre et du coût de l'énergie, s'ajoute le sujet de la pollution lumineuse générée par cet éclairage. En particulier, la conséquence de cet éclairage public, parfois trop nombreux, est l'occultation du ciel qui gêne la vie des animaux nocturnes, notamment les chauves-souris, réduisant leurs territoires de chasse, d'habitation et de reproduction. Enfin, il convient de souligner que, pour près de 80 %, la population en France n'est plus en capacité d'observer la voûte céleste du fait de l'éclairage public.

Par ailleurs, la question de l'éclairage public s'est également posée avec une actualité brûlante à l'automne 2022 lorsque les tensions sur la production d'énergie électrique ont laissé planer la menace de coupures d'électricité durant l'hiver.

Au sein de l'Établissement territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, il a été proposé d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Cette proposition a suscité la désapprobation majoritaire des maires de l'intercommunalité et n'a pas été appliquée.

Si on reprend très rapidement l'histoire de l'éclairage public en milieu urbain, la première lanterne est installée à Paris en 1318 à la tour de Nesle. Force est de constater qu'elle avait été justement installée à la suite d'une agression. Lorsqu'on a commencé à installer l'éclairage public en milieu urbain dans les villes françaises, cela a été pour répondre à une insécurité réelle ou à un sentiment d'insécurité.

Il n'existe pas aujourd'hui d'études permettant d'établir clairement un lien de causalité entre l'augmentation de l'éclairage public et la baisse de la criminalité. Les études qui existent présentent des biais méthodologiques. Du coup, on associe spontanément l'éclairage public à ce que j'appelle le sentiment de sécurité que fait naître la possibilité que nous avons de voir en dépit de l'obscurité. La généralisation de l'éclairage public, à partir du 18^e siècle, s'est faite avec pour objectif la lutte contre l'insécurité. Il existe une maxime du 18^e siècle qui dit très clairement : « Après minuit chaque lanterne vaut un veilleur de nuit. » L'éclairage public a donc permis un développement sans précédent de la vie nocturne dans les espaces urbains, qui n'est pas sans lien avec le sentiment de sécurité qu'offre cet éclairage, ce qui permet aux habitants des villes de s'affranchir de l'obscurité pour mener des activités nocturnes. Dans cette question de l'éclairage public, il y a la thématique particulière du lien entre l'éclairage, la capacité des piétons à bien se voir les uns les autres, la capacité qu'ils ont à voir où ils vont dans la rue, et un sentiment de sécurité.

Un consensus s'est ainsi dégagé entre les chercheurs et les élus locaux au cours des années quant à la nécessité de maintenir un bon niveau d'éclairage public afin de maintenir l'ordre public la nuit. Bien que l'existence d'un lien de causalité entre l'augmentation de l'éclairage public et la baisse de la criminalité ne puisse être démontrée, il ne fait en revanche aucun doute que les interventions nocturnes de la police ou des pompiers sont facilitées par un bon niveau d'éclairage qui facilite, en particulier, l'identification des auteurs de troubles.

Le ministère de l'Intérieur, dans une réponse à une question écrite d'un sénateur, rappelait ceci : « Il va donc de soi que les forces de l'ordre sont en capacité d'intervenir et d'agir efficacement en milieu urbain comme en milieu rural, quelle que soit la nature des éclairages. Il n'en demeure pas moins que l'organisation de l'espace public (bâtiments, équipements publics, etc.) est un des paramètres qui permet de prévenir la commission d'infractions et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, mais aussi celle des services de secours. » C'est ce que l'on appelle « la prévention situationnelle ». La réponse du ministère de l'Intérieur, à ce titre, est éclairante et met l'accent sur la logique de prévention situationnelle qui constitue le modèle dominant en matière de prévention des troubles à l'ordre public et de la criminalité en zone urbaine. Cette approche repose sur l'idée que l'aménagement de l'espace urbain doit intégrer la dimension sécuritaire de manière à dissuader la commission d'un acte délictueux ou criminel et à faciliter l'intervention des forces de police en cas de survenance d'un acte délictueux ou criminel. L'éclairage public constitue, à ce titre, un élément fondamental de la prévention situationnelle.

Au Kremlin-Bicêtre, pour revenir au niveau local, l'extinction de l'éclairage public générerait nécessairement le fonctionnement et l'utilisation durant la nuit des 50 caméras de vidéoprotection qui sont installées dans l'espace public et reliées au Centre de supervision urbaine.

Bien que la compétence en matière d'éclairage public appartienne aux collectivités locales, la responsabilité du maire peut être mise en cause, notamment en cas d'accident de la route dont il serait démontré que celui-ci résulte d'un défaut d'éclairage. En effet, il appartient au maire, au titre de ses pouvoirs de police, de veiller à la police de la circulation (article 2213-1 du Code général des collectivités territoriales). Ses pouvoirs de police incluent donc évidemment un éclairage suffisant des voies de circulation de manière à prévenir tout danger potentiel. On parlait des dangers criminels ou délictueux, mais il y a aussi un danger d'accidents, des risques d'accident.

Après l'appel à idées sur des questions auprès des habitants, après la consultation des bureaux de quartier et des conseils de quartier, l'équipe municipale propose que la question soumise à référendum précise d'emblée une plage horaire envisagée de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30, qui répondent approximativement aux heures du premier et du dernier métro.

J'en termine là sur les arguments favorables, que sont la consommation d'énergie, le coût de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, l'impossibilité ou la gêne pour observer le ciel nocturne, la gêne pour un certain nombre d'animaux ; et défavorables à l'extinction de l'éclairage public, comme le sentiment de sécurité, dans la mesure où la causalité directe entre extinction de l'éclairage et hausse de la criminalité n'est pas avérée ou démontrée scientifiquement. Il n'est pas démontré non plus que davantage d'éclairage fasse baisser la criminalité. En revanche, on le sait et on l'a bien compris, moins d'éclairage entraîne davantage de difficultés pour des interventions policières ou de services de secours.

Il y a aussi des risques d'accidents, de chutes. Enfin, pour la Ville du Kremlin-Bicêtre en particulier, il y a l'impossibilité pour les 50 caméras de l'espace public de fonctionner correctement la nuit, ce qui entraîne une plus grande difficulté pour identifier les auteurs de troubles comme le font quotidiennement la Police nationale et la Police municipale.

Même si vous connaissez maintenant les modalités d'organisation du référendum, je les rappelle brièvement. Le référendum local est très encadré par la loi. [Inaudible] Il doit concerner une question d'intérêt général et local. Le projet de délibération est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. [Inaudible] Je vous rappelle que, dans un tel cas, ce qui s'est produit les deux dernières années, la municipalité a pris l'engagement d'approuver le choix fait par les Kremlinois lors du référendum local, quelle que soit la participation. Je reprends personnellement cet engagement ce soir et, je pense, au nom de mes collègues de la majorité. La délibération décidant de soumettre un projet à un référendum local doit en déterminer les modalités d'organisation, fixer le jour du scrutin, convoquer les électeurs, préciser le projet de délibération soumis à l'approbation des électeurs et, enfin, elle doit être transmise en Préfecture 8 jours maximum après son adoption.

Dans ces circonstances, conformément aux articles 1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est donc proposé au Conseil municipal d'organiser un référendum local sur l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, selon les modalités suivantes :

– La question soumise au vote est la suivante : êtes-vous favorables à la mise en œuvre de l'arrêt de l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 ?

– Le projet de délibération soumis à référendum local, annexé à la présente délibération, sera adopté à la double condition que la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et qu'il réunisse la majorité des suffrages exprimés.

Le projet de délibération soumis à référendum est annexé à la présente délibération. Il porte sur la question suivante : êtes-vous favorables à la mise en œuvre [inaudible] de l'arrêt de l'éclairage sur la voie publique entre 0 heure 30 et 5 heures 30 ?

Un dossier d'information sera mis à disposition des électeurs de façon dématérialisée sur le site internet de la Ville, à la mairie et dans les bâtiments municipaux (médiathèques, centre social, club Lacroix, etc.) 15 jours au moins avant le jour du scrutin, soit le dimanche 12 novembre 2023 au plus tard. Ce dossier comportera :

- le texte de la question à laquelle les électeurs sont appelés à répondre ;
- le projet de délibération soumis à leur approbation, lequel est annexé à la présente délibération ;
- un rapport explicatif exposant les motifs et la portée du projet ainsi que, le cas échéant, les caractéristiques techniques et financières de sa réalisation ;
- s'il y a lieu, les notes, rapports, avis et tout autre document requis par la loi ou le règlement pour l'information préalable à la prise des décisions par les autorités territoriales compétentes ;
- un espace d'expression réservé aux groupes d'élus du Conseil municipal et aux formations politiques.

Ce dossier d'information sera communiqué à l'occasion de réunions publiques et de réunions de chaque Conseil de quartier auxquelles seront conviés les Kremlinois. Il rappellera aux électeurs que le résultat du référendum aura valeur de décision si les conditions du quorum de la majorité exigées par le législateur sont réunies et, à défaut, que les résultats seront transmis au Conseil municipal qui sera appelé à délibérer sur ce projet.

La campagne est ouverte du deuxième lundi précédant le scrutin à minuit, c'est-à-dire le lundi 13 novembre 2023 à 0 heure. Elle sera close la veille du scrutin à minuit, à savoir le vendredi 24 novembre 2023 à minuit. Cette campagne est organisée par la commune.

Les groupes d'élus, partis et groupements politiques remplissant les conditions prévues aux articles du CGCT doivent présenter une demande d'habilitation au Maire au plus tard avant 17 heures le troisième lundi qui précède le jour du scrutin. Toute demande d'habilitation doit donc être présentée le lundi 6 novembre 2023 à 17 heures au plus tard. Un arrêté du maire, publié ou affiché au plus tard le troisième vendredi, c'est-à-dire le vendredi 10 novembre 2023, fixe la liste des groupes d'élus, partis et groupements politiques habilités à participer à la campagne, ainsi que celle des personnes qui déclarent s'y rattacher.

Plusieurs salles municipales pourront être mises à disposition à titre gratuit pour la tenue de ces réunions publiques pendant la campagne officielle. Les salles de réunion sont les suivantes : Espace André-Maigné, préau de l'école Charles-Péguy et l'école Benoît-Malon. Les demandes de réservation devront être reçues par le service de la Ville au moins 48 heures avant la date de mise à disposition sollicitée. Une seule mise à disposition est autorisée sur l'ensemble des trois lieux désignés ci-dessus par partis politiques ou groupes d'élus habilités à faire campagne. En cas de demande concurrente sur la même salle à la même date, il sera procédé à un tirage au sort par la Ville en présence d'un représentant de chaque groupe d'élus ou parti politique demandeur.

L'organisation du scrutin est effectuée dans les mêmes conditions que tous les scrutins, c'est-à-dire que l'ensemble des bureaux de vote sera ouvert à l'occasion. Il suffira d'aller voter dans son bureau de vote habituel.

Enfin, les listes électorales seront constituées des électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales et également des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles 227-1 et 227-5 du même Code électoral, sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales. Cette élection fonctionne de la même manière qu'une élection municipale. Les mêmes électeurs vont voter et l'ensemble des bureaux de vote est ouvert.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suspends la séance pour donner la parole au public.

De 20 heures 32 à 20 heures 52 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Dans ce temps, ce sont les élus qui s'expriment puisque la loi prévoit qu'il ne peut y avoir d'expression du public que pendant une suspension de séance. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je suis surpris, monsieur Jean-Luc Laurent, qu'avec votre majorité, vous puissiez proposer ce genre de délibération. Vous aimez bien les référendums. Il faut savoir qu'un référendum coûte plus de 20 K€. La première année, l'arrêt de l'éclairage public permettrait une économie peut-être de 30 K€. La dépense de la première année ne permettra pas de faire des économies à la Ville.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. À la Ville, on a quand même des services qui réfléchissent. Plutôt que d'éteindre définitivement l'éclairage public la nuit, pourquoi ne pas y installer des capteurs qui s'allumeraient quand les personnes passent et s'éteindraient après ? Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas pensé à ce type de moyens pour peut-être économiser de l'énergie et l'impact environnemental, mais tout en assurant la sécurité des Kremlinois. En effet, la sécurité des Kremlinois, c'est aussi l'état de la ville : les trottoirs, les trous... Imaginez que l'on se balade la nuit dans le noir avec un trou béant dans la chaussée, ce qui arrive un peu partout au Kremlin-Bicêtre.

Faut-il absolument mettre la sécurité des Kremlinois en jeu pour 4 € par an et par Kremlinois ? Cela ne vaut pas le jeu. Sérieusement, je pense qu'il faut arrêter de faire ce genre de référendum. À part coûter de l'argent à la Ville et aux Kremlinois, c'est n'importe quoi. Du reste, je vais dire une chose sur les référendums. Vos référendums sont-ils populaires ? Personne n'y participe. Il n'y a pratiquement aucun participant. Arrêtez de dépenser l'argent de la Ville et mettez-le ailleurs, par exemple, dans les écoles, la chaussée (rénovation des trottoirs) et d'autres choses importantes pour les Kremlinois au quotidien.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de la proposition d'un référendum local qui suscite un débat important au sein de notre communauté. L'idée d'arrêter complètement l'éclairage public entre 0 heure 30 et 5 heures 30 vise à promouvoir des objectifs environnementaux louables. Mais nous devons également tenir compte des conséquences graves sur la sécurité de nos concitoyens. Laissez-moi être un peu plus clair. La sécurité de nos concitoyens ne peut être mise en jeu au nom d'économies environnementales, aussi importantes soient-elles. L'éclairage public joue un rôle vital dans la sécurité publique. Il permet à nos concitoyens de se déplacer la nuit en toute sécurité, que ce soit à pied, en voiture, en vélo ou en trottinette. Il renforce le sentiment de sécurité, ce qui est non seulement essentiel mais aussi leur droit fondamental.

N'ignorons pas non plus la prévention de la criminalité. Bien que les preuves scientifiques du lien direct entre l'éclairage public et la criminalité puissent être discutables, il est indiscutable que la lumière dissuade les comportements criminels. Éteindre complètement l'éclairage public pourrait mettre en danger la sécurité de nos rues. Certes, nous devons économiser de l'énergie et réduire notre empreinte environnementale. Mais sacrifier la sécurité de nos concitoyens n'est pas une solution. D'autres alternatives intelligentes existent. Nous pourrions investir dans des technologies d'éclairage plus économes en énergie, installer des capteurs de présence pour réguler l'éclairage ou passer par des sources d'énergies renouvelables pour notre éclairage public.

En conclusion, nous devons prendre une décision éclairée et équilibrée qui tient compte de nos préoccupations environnementales, mais sans mettre en danger la sécurité de nos citoyens. Mettons fin à cette idée dangereuse

d'éteindre complètement l'éclairage public la nuit. Je vous encourage à réfléchir attentivement à cette question et de rechercher un consensus qui garantisse à la fois la sécurité et la durabilité environnementale.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, c'est toujours un plaisir d'entendre la participation citoyenne à ce type de soirée. Le référendum annuel a un coût. On va se le dire tous les ans, n'est-ce pas ? Merci, monsieur Chappellier, de l'avoir rappelé au cas où certains l'auraient oublié. En effet, cela a un coût. C'est une opportunité tendue aux citoyens, ne serait-ce que de s'exprimer ce soir. C'est une opportunité de canaliser des choses que l'on entend dans le débat public en conseils de quartier, en discutant avec les gens. Ce sont des idées qui courent : « Ah, tiens, et si on éteignait l'éclairage public ? » Finalement, c'est l'occasion de poser le dossier sur la table et de le traiter. La participation est ce qu'elle est. Elle est sans doute amenée à s'étendre. Ce n'est pas pour la seule raison quantitative qu'il faudrait renoncer à ce dispositif. C'est juste mon entrée en matière.

La question de l'éclairage public au Kremlin-Bicêtre ne doit pas devenir un débat sur la sécurité. Il s'agit plutôt d'une réflexion à mener sur nos modes de vie. En fait, ce débat met à nu les dilemmes induits par nos modes de vie en zone urbaine dense. En zone urbaine dense, il est difficile de rendre concrètes des mesures qui paraîtraient de bon sens. Chaque Français y est confronté pour sa propre économie familiale, cela semble en effet du bon sens économique que de réduire la facture d'électricité. Et l'un des gros postes est la lumière. Cela paraît de bon sens.

Le bon sens écologique a été bien développé par M. Delage. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des arguments. Je suis engagée dans la délégation à l'écologie. Il y a évidemment toutes les pollutions et les nuisances à l'environnement, à la vie animale, à l'homme lui-même, dont le cerveau a besoin de nuit. Je suis sensible à ces nuisances. Il y a aussi cette idée que nous avons besoin d'une alternance entre la nuit et le jour, ce qui correspond à un cycle qui nous donne un droit au repos, au silence, à l'obscurité, quelque chose comme un rythme naturel de l'organisme. Mais ce n'est pas ainsi que nous vivons en ville. Au-delà de la ville, nous sommes parties prenantes de l'agglomération parisienne. Là, on a affaire à la très grande ville. Dans la très grande ville contemporaine, rien ne s'arrête jamais. Il n'y a plus d'alternance cyclique. Nos flux sont continus : flux de travail, de loisirs, de militantisme même ou de vie associative. Tous les participants à ce Conseil municipal savent qu'il nous arrive de rentrer très tard chez nous de la Mairie.

À partir de là, et même si vous l'entendez peut-être, j'aurais vraiment pour pente naturelle un souhait de vraie nuit pendant la nuit. Néanmoins, il convient d'aménager l'espace urbain pour le rendre vivable ou, en tout cas, moins invivable pour tout le monde et ne pas fabriquer de nouvelles précarités ou de nouvelles insécurités. Nous pouvons penser ici aux travailleurs de la nuit. Il a été mentionné les personnes à mobilité réduite, les enjeux aussi autour de la question de la liberté de mouvement pour les femmes. Il ne faut pas se sentir trop angoissé d'être dehors et donc se priver de sortir pour ne pas affronter de potentiels dangers.

Il y a ce que j'appelais tout à l'heure le droit au silence ou le droit à la nuit. Nous sommes contraints – et c'est le dilemme – d'y opposer un droit à la ville, un droit aux mobilités, un droit à la liberté de déplacement. Malgré ce que serait une certaine pente naturelle, qui est la mienne, mais qui semble être celle d'un certain bon sens écologique, économique et biologique presque, nous devons opter pour la réponse du contrat social. Nous sommes très nombreux à vivre en ville et il faut que ce soit possible pour tout le monde.

Juste un petit mot. Attention à la tentation de la réponse technique et du bon sens apparent de la réponse technique. Nous savons que les capteurs intelligents sont encore un peu débiles. Ils captent aussi les voitures ou les chats. Ils s'allument et s'éteignent de manière encore un peu incontrôlée. Sur les axes extrêmement fréquentés, ce n'est pas une réponse possible. C'est une réponse éventuellement envisageable, par exemple, sur de toutes petites rues résidentielles. Mais *quid* des animaux qui se promènent la nuit ?

Évidemment, il faut chercher néanmoins des réponses techniques et poursuivre l'équipement de la ville en LED. Le travail est engagé conjointement avec l'EPT. Une autre idée à explorer concerne les doubles réverbères. On pourrait, par exemple, laisser le bas éclairé et éteindre le réverbère du haut. Pour ces choses-là, il faut des expérimentations. J'ai entendu parler du « 1 sur 2 » qui est aussi une piste de réflexion. Oui, il y a des éléments techniques à explorer, et ce quel que soit le résultat. Ça l'est déjà. Si le non doit l'emporter, ce n'est évidemment pas pour autant que l'on renonce à la réflexion sur l'économie d'énergie et la maîtrise des flux lumineux nocturnes au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'informe le Conseil municipal que les services m'indiquent qu'il y a une difficulté pour la captation et la transmission du Conseil. Il serait bon de suspendre quelques instants pour relancer le système son. C'est ce que me font savoir les

services. Je vous interroge. Continuons-nous encore le débat ? Ou est-ce que je suspends maintenant afin que la qualité d'enregistrement et de vidéo soit meilleure ? J'interroge les présidents de groupe.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Je me permets de répondre à la volée, monsieur le Maire. Étant donné qu'il s'agit d'un débat public qui concerne en premier lieu le vote des habitants, concernant mon groupe, j'estime qu'il est préférable de suspendre la séance.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pas d'objection de ma part non plus. Cela prouve que l'aspect technique est important, madame Étienne, dans des moments comme celui-ci.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suspends la séance et je demande aux services de relancer le système pour un meilleur confort de tout le monde.

De 21 heures 05 à 21 heures 15 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, merci pour la participation citoyenne ce soir et pour les nombreuses interventions. Une nouvelle fois, c'est la preuve que la démocratie existe et qu'elle vit. Dans un premier temps, rappelons que la question posée est issue d'un processus lui-même démocratique. La consultation citoyenne est, là encore, la preuve que la démocratie agit.

L'extinction des lumières suppose qu'il n'y ait pas d'activités humaines nocturnes. C'est peut-être le cas dans de nombreux villages à la campagne qui n'offrent pas d'activités à ces heures de la nuit et dans lesquels l'extinction des lumières peut-être compréhensible compte tenu des faibles déplacements nocturnes. Mais l'agglomération parisienne, cela a déjà été dit, ne répond pas forcément à ces critères. La circulation ne s'y arrête pas avec le jour. La sécurité des hommes et des femmes pour qui les rues non éclairées font monter le sentiment d'insécurité et augmentent la crainte de sortir est, certes, un sujet, mais il n'est pas le seul. Ce sujet-là est aussi une perte de liberté : je n'ose plus sortir de chez moi, je limite ma liberté de déplacement.

Voter pour l'extinction des lumières est aussi une certaine forme de régression, j'ai envie de dire, par rapport aux actions menées depuis plus de vingt ans pour le droit des femmes. Il faut rappeler que les balades nocturnes, dites éclairées, étaient organisées et plébiscitées même à Paris au début du mandat de Delanoë et dans d'autres villes françaises sur le modèle avancé, par exemple, des Canadiens, mais aussi outre-Atlantique, à San Francisco et Los Angeles en pointe sur les questions d'égalité femmes/hommes pour démontrer la nécessité de rendre visibles les rues et de faire chuter le nombre de « coupe-gorges » – je mets des guillemets. S'il y a des économies à faire, on ne peut pas les faire sur ce sujet, à savoir la sécurité et, surtout, la liberté des femmes.

Éteindre les lumières, par ailleurs, permettra-t-il de faire des économies substantielles ? Ce sujet a aussi été abordé. Peut-on les chiffrer précisément par ailleurs ? C'est une question que je pose.

Enfin, ce n'est non pas une bonne idée écologique. Ce serait plutôt une fausse bonne idée écologique. Certaines études prouvent que l'impact environnemental est absolument minime, évidemment comparé aux déplacements de voitures, aux pollutions de grandes industries. Il faut remettre l'église au milieu du village.

L'extinction des lumières urbaines handicape les personnes qui se déplacent à pied, à vélo et en transport en commun. Là encore, ce serait, à mon avis, encourager une perte de liberté et particulièrement pour les femmes. Ne devrions-nous pas plutôt, en tout cas dans un second temps, nous poser des questions sur les éclairages nocturnes des magasins qui suscitent une réelle dépense énergétique, sinon un gaspillage plutôt inutile ? Ce serait un combat plutôt courageux. Les élus du Groupe Socialiste inviteront les Kremlinois à voter non à la question posée dans le cadre de ce référendum.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, monsieur le rapporteur, tout d'abord, je salue

l'intervention des Kremlinoises et des Kremlinois ce soir. Des questions pertinentes ont été formulées – des questions même très pertinentes. Je doute avoir certaines réponses et je doute que nous puissions répondre ce soir tellement elles nécessitent une étude à la fois technique, mais aussi un débat plus long, à mon sens. Du coup, sur cette délibération, je ne souhaite pas alimenter forcément le débat de fond sur l'arrêt de l'éclairage public entre minuit 30 et 5 heures 30 du matin. Le rapport semble prendre parti pour un avis favorable. Les interventions des élus de la majorité, Mme Étienne et Mme Azzoug le prouvent aussi. J'estime que, dès lors que l'on soumet une interrogation sous forme d'un référendum local à la population, il faut aussi jouer le jeu démocratique, à savoir laisser celles et ceux qui veulent participer à ce vote de choisir librement le oui ou le non sans être influencés politiquement.

C'est plus sur la forme que j'interviendrai. En Commission municipale, j'ai demandé que soit annexée la liste des 120 propositions formulées par les habitants, tel que cela est indiqué dans le rapport de délibérations. Ce listing nous a été transmis quelques jours avant le Conseil municipal. Cette liste reprend les propositions soumises par les habitants lors de la consultation menée par la municipalité pour faire participer les habitants à construire une interrogation pour cette troisième édition de référendum. Je remarque un petit effort de la majorité. Nous avons indiqué, lors des précédents débats des référendums de 2021 et 2022, qu'il serait judicieux de consulter les habitants avant de construire une interrogation. Je dis « petit effort » parce que la construction finale de l'interrogation n'a vraisemblablement pas suivi la majorité des propositions soumises. C'est, en tout cas, comme cela qu'il aurait fallu procéder, à mon sens.

Nous l'avons souligné en Commission, mais la réponse des élus de la majorité s'est basée sur les conseils de quartier. Aux conseils de quartier, auxquels nous participons régulièrement avec au moins un élu de notre groupe d'opposition, nous n'avons pas le souvenir d'avoir entendu une proposition sur ce sujet d'arrêt de l'éclairage public à compter de minuit 30.

Il a été précisé en Commission par les élus de la majorité que cette proposition avait été soumise lors d'une consultation publique qui, d'ailleurs, avait été filmée en direct sur les réseaux sociaux et qui avait été organisée en plein air aux abords du centre Aimé-Césaire. Cette consultation publique en plein air semblait montrer qu'il y avait peu, voire très peu, de Kremlinois. Elle apparaissait presque comme une réunion politique ou un bureau municipal tellement il y avait peu d'habitants et beaucoup d'élus de la majorité.

Une consultation doit être faite, à mon sens, dans les règles de l'art. Sinon, on ne s'en vante pas et on ne fait pas de communication autour de la transparence et d'une démarche participative. La liste en question, et les questions de ce soir le prouvent encore, où figurent des propositions des Kremlinois, à savoir 120, met en exergue une priorité qui va peut-être vous décevoir, madame Étienne : celle que nous répétons souvent parce qu'elle nous est remontée par les habitants qui nous sollicitent, parce qu'elle est un constat et un diagnostic réaliste de la situation de notre ville, c'est l'insécurité et les incivilités du quotidien au Kremlin-Bicêtre. C'est écrit noir sur blanc dans le listing et cela ressort en priorité. Cette nouvelle édition de référendum ne respecte pas, de nouveau, un sujet réel qui touche le quotidien des habitants pour leur permettre de voter et de choisir pour leur ville.

L'arrêt de l'éclairage public est une décision que beaucoup de villes ont prise, notamment lors des fêtes de fin d'année, pour des raisons d'économie d'énergie. Si c'est le sujet principal, nous verrons dans les prochaines délibérations que les pistes d'économies budgétaires au Kremlin-Bicêtre sont nombreuses. Et la Cour des comptes nous aide à avoir un état réel de la situation financière catastrophique de la Ville. Ces petites économies ne changeront pas la donne, même si, je vous l'accorde, il n'y a jamais de petites économies. S'il fallait agir sur ce sujet, peut-être aurait-il fallu le prendre dans un autre sens et commencer par équiper, par exemple – je vais rentrer peut-être un peu dans du technique – l'ensemble des rues communales et départementales en éclairage basse consommation avec une partie éclairage côté trottoir et une autre partie côté chaussée et route. Cela peut permettre, par exemple, d'éteindre l'éclairage route tout en conservant l'éclairage piétonnier avec, peut-être, des systèmes d'allumage à détection de mouvement sur le côté trottoir. Je ne partage pas votre avis, madame Étienne. Aujourd'hui, en 2023, technologiquement parlant, on peut trouver un système qui fonctionne et qui ne bugue pas.

Mais tout cela est un travail à long terme qu'il aurait fallu démarrer il y a déjà plusieurs années, comme cela a été fait dans d'autres villes. C'est aussi le rôle de nombreux directeurs et responsables techniques de services qui, d'ailleurs, ont été recrutés en masse depuis 2020 pour – je vous cite – monter en compétence sur certains sujets techniques. C'est un sujet qui mérite un schéma technique et de grandes compétences. Il faut agir sur cela avant, je pense, de prendre une décision drastique comme de couper l'éclairage public à compter de minuit 30 dans une des 20 premières villes les plus denses de France où l'insécurité règne autant la nuit que le jour. Je vous en remercie.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je suis toujours très surpris de la faculté de la majorité municipale à choisir un

sujet qui intéresse peu de monde, un sujet non prioritaire à mes yeux et sans doute aux yeux des Kremlinois. Nous sommes des élus de terrain, comme aiment à le dire certains d'entre vous. Nous nous sommes croisés lors de la Fête des associations. Cela a été l'occasion de rencontrer beaucoup de monde et de discuter avec beaucoup de Kremlinois. Je n'ai jamais entendu, jusqu'à présent, un Kremlinois me poser cette problématique de l'éclairage public. Jamais. Ni avant, ni pendant la campagne électorale de 2020, ni jusqu'à présent. C'est un sujet qui intéresse très peu de monde. Manifestement, ce sujet intéresse la majorité municipale.

En revanche, et mon collègue le disait, comme monsieur qui est intervenu pendant le débat, les problématiques de sécurité sont omniprésentes. Lors de la Fête des associations, j'ai été interpellé par de nombreuses personnes sur cette problématique de l'insécurité dans la ville et, en particulier, dans les résidences de logements sociaux. Certains m'ont expliqué que, au cours des derniers mois, des individus ont tout cassé dans leur parking (caméras, voitures). Et ce phénomène-là, malheureusement, ne se limite pas à une résidence, mais à plusieurs points sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette question-là, je le regrette, madame Étienne, on ne peut pas la nier, on ne peut pas refuser de voir la réalité en face. C'est un vrai sujet qu'il va falloir aborder sereinement. En effet, la sécurité est une question fondamentale qui concerne la manière de vivre ensemble dans une ville. Sans cette sécurité, on ne peut pas vivre ensemble. Il ne peut pas y avoir de commun. C'est extrêmement difficile.

il y a des sujets autres que l'on aurait pu choisir. Vous parliez des conseils de quartier. Je n'ai jamais entendu un intervenant nous parler de ces questions pendant les conseils de quartier. Jamais. C'était toutefois le cas quand j'y étais présent. J'étais présent à de nombreux conseils de quartier. Cet argument systématique chez vous consistant à dire « Les conseils de quartier... ceci... les conseils de quartier... cela... » est généralement faux. C'est un énorme mensonge. Je n'ai jamais entendu une telle intervention.

En revanche, un sujet comme la sécurité aurait pu être un sujet de référendum, certes pas la sécurité en soi. Il aurait pu s'agir de mettre en place un groupement interbailleur de surveillance, par exemple, pour les locataires du parc social. Cela me paraît être un vrai sujet. La végétalisation de la ville me paraît être un vrai sujet qui pourrait entraîner de vrais débats. Les cours oasis dans certaines écoles de la ville, comme à Benoît-Malon, me paraissent plutôt pertinentes. Surtout, je vous avais proposé lors du précédent Conseil municipal un référendum sur un îlot Rossel. On aurait eu là un débat très intéressant qui aurait été tranché par les Kremlinois, puisque personne ne semble avoir peur des décisions des Kremlinois lors d'un référendum. Mais vous avez cette propension, toujours, à choisir de faux sujets.

Et je vais vous parler cette fois-ci non pas en tant qu'élu, mais en tant que père de famille. J'ai une gamine qui a dix-huit ans. Elle sort comme toutes les gamines de dix-huit ans. Vous imaginez la voir sortir du métro au Kremlin-Bicêtre à 1 heure du matin dans l'obscurité ? En tant que père de famille tout simplement, je ne le supporte pas et je ne le supporterai pas. Je serai donc amené à aller la chercher systématiquement parce que je serai inquiet pour elle. D'ailleurs, de nombreuses femmes sont inquiètes dans l'espace public kremlinois. Je vous rejoins, madame Azzoug – une fois n'est pas coutume. La question nous a été posée à maintes reprises pendant la campagne électorale. Des femmes nous ont expliqué qu'elles faisaient tout un détour pour éviter certains groupes. C'est un vrai problème qu'il faut que l'on cherche à résoudre collectivement. Ce référendum n'est pas un sujet d'actualité, ce n'est pas une priorité, franchement.

Et puis vous balayez d'un revers de la main le coût d'un référendum alors que, dans quelques minutes, nous allons discuter du rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est quand même un paradoxe énorme au moment où les inspecteurs de la Chambre régionale des comptes nous disent qu'il va falloir faire de fortes économies de gestion. Mais nous organisons un petit référendum qui n'intéresse personne, qui va coûter en moyenne 40 K€. Allez, go, on y va... Eh bien, non, je crois qu'il va falloir une approche différente et être peu plus attentif à la dépense publique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Quelques éléments que je vais reprendre en débat. Je tiens d'abord à me féliciter de l'idée de cette question qui a provoqué une belle intervention de citoyens ce soir et qui permet d'engager un débat approfondi, complexe, pas évident sur cette question qui concerne à la fois l'environnement, le devenir, des questions de transition énergétique et de sobriété dans un contexte d'explosion des prix de l'énergie avec une augmentation de 30 % du coût de l'énergie en deux ans, pour la Ville aussi. Demain, il y en aura d'autres encore potentiellement. Il y aura des conséquences sur l'éclairage public. La question proposée ce soir a à voir avec des questions et un débat sur l'environnement et sur la sécurité. Quelle est la capacité du citoyen à décider dans ce débat ? Nous nous sommes beaucoup interrogés sur les termes du débat. D'où la volonté de présenter les choses avec les arguments en faveur du oui et les arguments en faveur du non pour que le débat citoyen, au travers de la consultation référendaire – qui n'a pas le sens de ce que l'on appelait un référendum plébiscitaire –, permet de faire un choix.

Les conditions nationales fixées obligent à une participation de 50 % du corps électoral pour que la décision soit prise. À défaut, le Conseil municipal est saisi pour faire le choix. La majorité, en ce qui la concerne, ainsi que cela a été rappelé ce soir, suivra le vote du citoyen. Si le vote dit oui et qu'il n'y a pas les 50 %, le Conseil municipal devra se prononcer pour le oui. Si le corps électoral qui vient participer dit non, nous proposons au niveau de l'équipe municipale de suivre l'avis qui est donné.

Un certain nombre de questions ont surgi. Ce débat est nouveau. C'est vrai, il n'a été abordé dans aucun programme municipal pour les élections municipales. C'est quelque chose qui a surgi avec la crise dans laquelle nous sommes entrés et qui s'approfondit : crise climatique, crise de l'énergie, les conséquences de la guerre en Europe, donc les renchérissements en termes de coûts auxquels nous sommes confrontés, au-delà des mécanismes de régulation – ou plutôt de dérégulation – mis en place sur les coûts de l'énergie à l'échelle européenne depuis la libéralisation des marchés de l'énergie. On est dans ce contexte. Il n'y a pas de position éclairée par un programme municipal ou un autre sur ces questions. Pourtant, le débat a surgi. Il était quasi inaudible depuis plusieurs années que le gouvernement a ouvert l'expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public ou des dispositions à mettre en place. Cela date de 2018, sous le premier quinquennat Macron. Une réalité a surgi, celle des coûts.

Cette réalité oblige à se poser des questions. La majorité municipale n'est pas inconsciente sur les questions de sécurité. A-t-on arrêté les caméras de vidéosurveillance ? Non. Elles fonctionnent 24 heures sur 24. La vidéo verbalisation est-elle arrêtée ? Non. À tel point, d'ailleurs, que, comme la vidéo verbalisation fonctionne, nous avons le prix chaque année des amendes dites de police transmises, en termes de montants, par la police. La Région est bénéficiaire d'un mécanisme mettant fin à la répartition à 75 % du produit des amendes de police au profit de la Région et d'Île-de-France Mobilité et 25 % au bénéfice des communes. L'année dernière, nous avons longuement débattu d'une réalité fort simple : une loi a fixé que les pourcentages de répartition des produits des amendes de police (75 % pour la Région et Île-de-France Mobilité et 25 % pour les communes équipées de caméras de vidéo protection et verbalisation) sauf s'il y a une baisse du produit perçu par la Région et Île-de-France Mobilité [interruption de l'enregistrement]...

Et quand cela a été débattu avec l'ensemble des conseils de quartier puis le débat qui a eu lieu en conseil de quartier. Les questions transmises par les citoyens sur la base d'un appel à idée débouchent sur cette question qui est le premier choix. Ensuite, ça a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, en juin, dans les conseils de quartier, où il y a eu du débat. Là où il y a eu le plus de débats c'est d'ailleurs dans le conseil de quartier Martinets-Le Plateau avec une expression plus forte qu'ailleurs.

On a mis en place un processus d'appel à idée des citoyens, puis le processus s'est poursuivi en bureau de quartier, en conseil de quartier et en conseil municipal pour poser cette question qui n'a jamais été tranchée jusqu'à présent et ça me semble un bon débat qui a eu lieu ce soir, avec les citoyens présents.

Est-ce que nous allons apporter des réponses définitives ? Non, car les citoyens doivent continuer à discuter alors que les débats s'ouvrent avec ce conseil municipal qui était participatif et qui va se poursuivre dans les réunions de quartier et dans les réunions publiques. Les formations politiques peuvent prendre l'initiative de proposer, d'organiser des groupes. Les trois réunions de quartier qui auront lieu les 25, 26 et 27 septembre auront à poursuivre le débat. Pour un certain nombre d'entre vous, vous avez posé des questions légitimes. Il y a des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas répondre de façon précise, mais nous nous engageons à voir au niveau des services la possibilité de vous donner des éléments.

En revanche, je peux vous répondre sur les points suivants :

Quel est le taux d'équipements en LED de nos candélabres ? Il est de 29%

Quelle est la situation des autres communes ? Arcueil 26%, Cachan 29%, Fresnes 38%, Gentilly 59%, L'Hay-les-Roses 36%, Villejuif 61%, Athis-Mons 23%, Juvisy sur Orge 47%, Morangis 42%, Paray-Vieille-Poste 20%, Savigny-sur-Orge 10%, Viry Chatillon 16%. Voilà la réalité, avec un nombre de points lumineux très différent d'une commune à une autre en fonction du nombre de mètres linéaires de candélabres. Ce n'est pas assez car le financement du changement des ampoules jusqu'à aujourd'hui dépend de l'enveloppe ouverte à chacune des communes. Pour le Kremlin-Bicêtre, l'enveloppe de travaux de voirie, de signalétique lumineuse, d'éclairage public géré par l'intercommunalité, c'est 300 000 euros, autant dire quasiment rien. De cette somme il faut déduire ce qui a été décidé par le précédent conseil municipal de faire réaliser les travaux à hauteur de 300 000 euros pour la rue Anatole France que nous remboursons par un emprunt sur 10 ans, donc on a 30 000 euros minimum de déduit de cette enveloppe financière et avec cette enveloppe, il faut boucher les trous, il faut mettre en place le schéma de mobilité, mission impossible.

Donc il y a un travail qui est fait dans le cadre de dispositifs de subventions, ouvert cette année et uniquement cette année, qui vise à reconduire ce qu'on appelle le plan d'aide et dotations à l'investissement des collectivités locales. Il faut que l'on obtienne des crédits permettant de dégager des efforts. Aujourd'hui, sur l'année 2023, il y aura peut-être des améliorations. Avec Sidi CHIAKH, nous avons fait des réunions pour aller voir sur place. Quand on a eu ces chiffres, on s'est préoccupé de la situation. On est en train de faire une expérience : un candélabre, deux points lumineux. On a décidé de supprimer un point lumineux sur deux, pour faire des économies, en sachant que ce ne sont pas des Led, ce sont des ampoules à l'ancienne donc très consommatrices. Deuxième exemple, là où on a des LEDS, le Territoire nous a dit de moduler. On a été sur place une nuit, avec les services de la ville et du Territoire, nous avons pris cette décision afin de faire un test et revenir vers les habitants afin d'avoir leur avis. Les investissements ne se feront pas en un claquement de doigt pour les raisons que je vous ai indiquées ; notre crédit est de 300.000 euros. Donc cette situation nécessite un investissement qui sera nécessairement pluriannuel. Et quand j'ai présenté cette question, la Préfecture m'a dit que la ville s'inscrivait dans les orientations d'appel à projets que propose le gouvernement. J'ai répondu qu'on posait la question de cet appel à projet, de cette expérimentation depuis 2018. La parole va revenir aux citoyens, les élus vont se prononcer, mais c'est une appropriation du débat par les citoyens et c'est une décision que nous suivrons. Nous pourrions donner notre avis mais ce sont les citoyens qui décideront en fin de compte.

Quelle est le sens de cette question qui émane des citoyens en conseil de quartier et qui provoque un débat qui transcende les clivages politiques ? On a entendu un vrai débat, sans enjeux de pouvoir, avec un seul enjeu celui d'une mesure à prendre au titre de l'intérêt général. Aujourd'hui on a un budget sur l'éclairage public mais on ne sait pas ce que ça ferait sur l'extinction de l'éclairage nocturne ; donc il faut que l'on regarde, que l'on interroge nos prestataires de services via le territoire. Est-ce que c'est 40% de la dépense ou pas, à voir. En tout cas, retenir le point le plus important, c'est qu'il n'y a que 29% de candélabres qui peuvent faire l'objet d'une régulation aujourd'hui, c'est donc dérisoire. On est dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie.

Donc cette question qui fait sens et débat, nous pensons qu'elle mérite d'être tranchée par les électeurs appelés à se prononcer lors du référendum. J'ai entendu une interrogation sur la modification des horaires et nous nous sommes beaucoup interrogés. Comment cela se passe dans d'autres communes ? L'éclairage est éteint à partir de 23h ou de minuit, voire 1h du matin. Certaines communes s'alignent sur les horaires du métro. Le Noctilien va connaître des évolutions dans la période qui arrive avec l'arrivée de la ligne 14.

Je vous propose de maintenir la délibération telle qu'elle a été préparée pour être soumise au verdict des citoyennes et des citoyens du Kremlin-Bicêtre. Je propose de passer au vote, sauf s'il y a des explications de vote. Oui, Monsieur BANBUCK ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Ce n'est pas une explication de vote, mais on nous dit que la retransmission de la séance est inaudible de l'extérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui, nous avons de nouveau des difficultés. Je vais quand même mettre aux voix et on va suspendre la séance en espérant que l'on puisse rétablir le son très rapidement.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, M. KHIAR, Mme DEFRANCE),

Contre : 7 (M. BOUFRAINE, M. KHIAR, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI),

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

De 22h00 à 22 heures 15 : résolutions de problèmes techniques liés à l'enregistrement et suspensions de séance.

22 heures 15 : départ de M. CHAPPELLIER.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

N° 2023-065. AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS VICTIMES DES VIOLENCES URBAINES

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, les émeutes urbaines à partir du 27 juin ont provoqué d'importants dommages à l'encontre des commerçants et artisans dans plusieurs communes d'Île-de-France. Deux commerçants ont particulièrement été victimes de dégradations au Kremlin-Bicêtre. La Région Île-de-France a mis en place un fonds de soutien de 2 M€ destiné aux commerçants et artisans (subvention d'investissement attribuée par le Comité de sélection régional). L'aide à chaque bénéficiaire est d'un montant forfaitaire de 500 à 10 000 € en reste à charge. La loi NOTRe autorise les communes à compléter de manière additionnelle le fonds de soutien à la Région. Pour accompagner les commerçants et artisans victimes de dégradations au Kremlin-Bicêtre, il est proposé de participer au financement du fonds de soutien complémentaire si le reste à charge est supérieur à 10 000 € dans la limite d'une enveloppe globale de 30 000 €, selon les critères de la Région. Vous avez un tableau dans la délibération où se trouvent les tranches de 500 à 15 000 € pour la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-066. CANDIDATURE DE LA VILLE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE MICRO-FOLIE AU KREMLIN-BICÊTRE

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un musée numérique au cœur d'un équipement municipal. Les objectifs sont d'animer le territoire en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible, toujours dans le cadre d'une politique culturelle du hors les murs, de réduire aussi les inégalités géographiques que chacun connaît dans la ville ; et, enfin, de prendre part à un réseau permettant la mutualisation de moyens et de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique.

S'agissant des points forts, c'est un outil majeur pour le parcours d'éducation artistique et culturel dans le territoire que nous avons vocation à porter. L'objectif est d'encourager la pratique culturelle et la participation de tous. En effet, les publics de certaines tranches d'âge se perdent en termes d'accessibilité à la culture. C'est un outil aussi en résonance avec notre artothèque municipale, de complémentarité également dès l'ouverture de la Micro-Folie. Il serait donc pertinent d'envisager, à un moment, le développement du catalogue pédagogique, par exemple, de l'artothèque en parallèle avec les nouveaux outils. Dans un second temps, la municipalité visant l'ouverture d'un lieu culturel, la Micro-Folie pourrait s'installer à terme dans ce lieu.

S'agissant du budget, la question est en partie réglée. En effet, cette Micro-Folie prévoit une prise en charge par l'État et le Grand Paris à hauteur de 80 % des dépenses d'investissement générées pour l'implantation d'un projet dont le coût

de mise en œuvre est destiné à 38 K€ environ hors taxe. S'agissant du fonctionnement, il y a l'affectation d'un poste adulte relais pour l'accompagnement et la prévention.

Étant donné toutes ces raisons, j'invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à voter pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-067. SOLIDARITÉS – APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LE CCAS DU KREMLIN-BICÊTRE ET LE GROUPE HOSPITALIER AP-HP. UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY POUR SOUTENIR LA MAISON DES FEMMES

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, ce soir, il ne nous est pas permis de communiquer sur les premiers chiffres de la Maison des femmes. En réalité, elle a commencé à offrir ses services depuis début mai. Cela n'est pas autorisé par l'AP-HP pour des raisons de sécurité des bénéficiaires. Sachez-le d'ores et déjà, cette structure réservée aux femmes victimes des coups de leur bourreau est une réussite. Nombre de personnes maltraitées ont trouvé refuge depuis le printemps pour quelques heures ou quelques jours dans cet espace où médecins, psychologues, psychiatres, assistantes sociales et avocats sont mobilisés pour les aider. Cet espace est issu d'un véritable partenariat et d'une véritable co-construction entre les nombreux acteurs institutionnels qui ont travaillé sur le projet. Au 2 août 2023, 75 femmes sont mortes depuis le début de l'année sous les coups d'hommes abusifs et criminels, soit un meurtre tous les deux jours. Plus d'une femme sur 2 (53 % environ) et plus de 6 femmes sur 10 (63 % environ) ont déjà été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle au moins une fois dans leur vie. Ce nombre dramatique de féminicides est fort tous les ans malgré les dispositifs mis en place dans notre pays. De nombreuses Kremlinoises, ou venant des alentours de notre ville, ont déjà, sans publicité, sollicité ce service. Tout cela est bien la preuve de l'identification d'un problème dans notre société, une crispation sur l'égalité femmes/hommes, particulièrement dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Réjouissons-nous au moins de la formidable coopération que nous présentons à votre vote ce soir. Elle s'est instaurée depuis de nombreux mois afin de mettre en place cette quatrième Maison des femmes portée par l'AP-HP dans notre Région. Il s'agit de la quatrième et de la première, la seule, en dehors de Paris. C'est important de le rappeler. La première hors de la capitale se trouve dans le Val-de-Marne, en Île-de-France, ici, chez nous, au Kremlin-Bicêtre. C'est donc important pour l'ensemble de la municipalité, j'ose le croire, de vous proposer ce soir une convention entre la Ville, le CCAS et le Groupe hospitalier AP-HP, université de Saclay, pour le bon fonctionnement de cette structure innovante et, surtout, salvatrice pour bon nombre de femmes de toutes origines et de toutes conditions.

Réjouissons-nous aussi de cette formidable solidarité qui s'est instaurée autour de cette création entre les représentants de la police et de la justice, les avocats, les associations, le CCAS, les associations locales aussi. Gageons que d'autres encore, et pas spécialement féministes, se feront connaître pour participer à cet élan de solidarité. Je l'espère. Merci à eux pour ce travail de veille, d'accompagnement et de réparation envers les plus fragiles d'entre nous, particulièrement les femmes.

Nous ne résoudrons pas seuls ce fléau, malheureusement. Et même si c'est un grand pas que nous venons de faire au niveau de la Ville et du Département en ouvrant cette fenêtre vers plus d'espérance pour les femmes maltraitées, nous

continuerons le combat qui commence à trouver une véritable résonance ici, au Kremlin-Bicêtre, et encore ce soir avec les débats sur la question du référendum kremlinois. J'en veux pour preuve que, deux mois après l'approbation de cette convention, que je souhaite la plus large possible dans cette enceinte municipale, nous ouvrirons la troisième édition de la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes à partir du 22 novembre prochain, grâce à laquelle nous continuons la prévention auprès de tous les publics, kremlinois et aux alentours.

Le Kremlin-Bicêtre et, singulièrement, cette majorité municipale prouvent ainsi leur attachement au droit des femmes et à la primordiale égalité entre les femmes et les hommes que nous devons faire vivre concrètement sur le terrain. Le Kremlin-Bicêtre, une ville sûre pour les femmes. Oui. Et ça n'est pas un vain mot, de la poudre à paillettes et de la com'.

Aujourd'hui, c'est une réalité en action, en devenir et toujours. Nous savons, si certains l'ignoraient encore, que ce travail inlassable en profondeur avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux doit perdurer et s'améliorer, notamment pour proposer des logements sûrs pour ces femmes souvent accompagnées d'enfants très jeunes. Nous continuerons donc, notamment ce soir avec la signature de cette convention afin d'imposer ce besoin impératif de justice et de faire partager et rayonner bien au-delà de nos frontières communales ce combat que nous portons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-068. ÉPICERIE SOCIALE – APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR L'OUVERTURE D'UN LIBRE-SERVICE SOLIDAIRE

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, selon l'Insee, 9 millions de Français étaient en situation de privation matérielle et sociale en 2022. Cela représente 14 % de la population, soit le pourcentage le plus haut depuis 2013. Toujours l'Insee précise qu'au début de l'année 2022, 10 % des Français vivent dans un ménage qui n'a pas les moyens de chauffer correctement son logement contre 5 à 7 % entre 2014 et 2021.

Au Kremlin-Bicêtre, la Ville agit pour lutter contre la précarité et accompagner les Kremlinois les plus fragiles. Il est ainsi proposé ce soir au Conseil municipal de créer une Épicerie sociale, engagement de l'équipe municipale. C'est pourquoi je vous invite à approuver cette convention avec le Secours populaire français pour permettre l'ouverture d'un libre-service solidaire au Kremlin-Bicêtre. Pour rappel, depuis 1994, le Secours populaire a développé la pratique des libres-services dans lesquels les personnes accueillies font leurs courses et au sein desquels elles trouvent différents rayons, comme dans n'importe quel magasin. Pour un moindre coût, elles peuvent accéder à des denrées et produits. Quand je dis « moindre coût », il s'agit en général d'environ 10 % du coût réel.

La convention annexée à cette présente délibération prévoit l'ouverture par le Secours populaire d'un libre-service dans un local mis à disposition par la Ville. Le Secours populaire français recevra également pour cela une subvention annuelle de 3 000 € émanant de la Ville. Je vous propose d'approuver la convention annexée à la présente délibération en souhaitant qu'elle le soit par la majorité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Corinne COURDY, Conseillère Municipale chargée de l'économie sociale et solidaire (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, il y a une quarantaine d'années, Coluche montait au front pour mettre des choses en place par rapport aux Français qui n'avaient pas assez pour se nourrir. C'était la naissance des Restaurants du cœur qui existent, malheureusement, toujours aujourd'hui. Ils sont en difficulté. Ils ont récemment fait appel à des financements. En parallèle, se sont développées des initiatives telles que les Épiceries solidaires où, comme vient de l'expliquer Mme Gestin, les personnes les plus démunies peuvent acheter des denrées alimentaires avec une participation minimale. Je ne suis pas sans savoir que le Service social départemental qui intervient auprès des Kremlinois était très en attente de ce projet et que quelque chose de cette sorte s'ouvre au Kremlin-Bicêtre. Il faut aussi savoir que, au sein de ces lieux d'accueil, il y a un accompagnement qui peut se faire. Les Épiceries solidaires organisent des séances avec les mères avec enfants pour travailler sur les repas équilibrés. Il y a aussi de l'information sur la précarité énergétique. Pour toutes ces raisons, avec mes camarades socialistes, nous sommes très contents que cette initiative voie le jour. Nous étions dès le départ très attachés à ce projet du programme.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Madame Gestin, juste une petite question. Où se trouve le local que la Mairie met à disposition ?

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

La question a été posée en Commission. Pour l'instant, on ne va pas forcément dire où cela se trouve. Il reste des choses à faire dans ce local qui se trouve en centre-ville. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant. Je n'ai pas forcément envie de donner l'adresse. Je ne sais pas si c'est d'ores et déjà possible.

Intervention hors micro.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Si, nous pouvons. Il s'agit du local municipal qui se trouve en face de La Kremlinoise, anciennement restaurant pakistanais.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Pour répondre complètement à M. Khiar, je précise que le démarrage de ce projet d'Épicerie sociale, de libre-service solidaire, important pour l'équipe municipale, nécessitera un bilan au terme d'une année. Il y aura la capacité pour les personnes d'acquérir des denrées à coût moindre, mais il y aura aussi un accompagnement social, des animations et, donc, des partenariats qui vont se nouer avec nos services du Pôle solidarité et le Centre social Germaine-Tillion. C'est à ce moment-là aussi, en fonction de l'évolution, que l'on pourra regarder si ce lieu est le plus adapté. En tout cas, pour le démarrage, nous l'installons à cet endroit, d'autant que ce local a été préempté dans le cadre de la loi nous donnant la possibilité de préempter des baux commerciaux.

Je veux souligner que ces trois projets (Épicerie sociale, Maison des femmes, Micro-Folie) ont un trait d'union : le renforcement de l'accès à l'égalité au Kremlin-Bicêtre et de la qualité de vie. De surcroît, ces projets correspondent à des orientations du programme d'engagement de l'équipe municipale. Je suis donc très content que l'on puisse avancer simultanément sur ces trois projets. Je mets aux voix ce rapport.

Il y a une explication de vote de M. Khiar.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je ne peux que soutenir cette initiative noble. Quelque chose me dérange un peu. C'est pour cette raison que je vous ai demandé où se trouvait ce local. Cela me dérange que ce soit en centre-ville, même si cela correspond à un accès pour tout le monde. Certes l'endroit est grand. Je crois que le local commercial fait 100 m². Il y a très longtemps, j'avais déjà émis l'idée de la dignité des gens. Aller dans ce genre d'endroits, c'est compliqué pour des personnes. Quand j'étais petit, j'ai vécu avec les colis Coluche, etc. C'est compliqué pour les gens de se rendre dans un tel local à la vue de tout le monde. Un local qui se trouve dans la galerie aurait été plus pertinent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est davantage qu'une explication de vote. Étant donné que nous sommes dans le cadre des explications de vote, vous poursuivrez le débat et les échanges en commission ou dans les rapports avec Véronique Gestin qui, malheureusement, ne peut pas répondre à vos réflexions compte tenu du fait qu'une explication de vote n'appelle pas de réponse. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BOUFRAINE, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-069. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD DE LA MÉDIATION JUDICIAIRE DANS LE CADRE DU RECOURS CONTENTIEUX DES CONSORTS LONGERIAS À L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 094 043 22W1009 SIS 4, PLACE JEAN-JAURÈS

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'un projet qui nous tient à cœur, situé à côté de la mairie, 4 place Jean-Jaurès. Il vous a été présenté le 25 novembre 2021. Une autorisation de permis de construire a été délivrée le 10 août 2022 pour la réalisation de 28 logements dont 12 en bail réel solidaire et, en rez-de-chaussée, un commerce de type brasserie. Cette autorisation a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif le 20 janvier 2023. Les requérants sont principalement des riverains de l'impasse Courteix et situés au nord de l'impasse. Deux griefs principaux sont développés par les requérants : la perte d'ensoleillement et la tranquillité des lieux par rapport au projet présenté. Si je dis « principalement », c'est qu'il y a une conséquence, d'après eux : la dévalorisation des biens dans les conditions premières du permis.

Afin de répondre à ces observations, la Ville s'est rapprochée des requérants en proposant une modification du permis de construire consistant à supprimer l'accès du parking du nouvel immeuble côté impasse Courteix. Ce permis modificatif a été accordé le 25 avril 2023, permettant ainsi d'assurer la tranquillité de ces lieux, en particulier de l'impasse Courteix. C'est donc dans cet esprit d'apaisement que les parties se sont de nouveau rapprochées, constatant, de part et d'autre, que [interruption de l'enregistrement], ce qui permet de préserver les intérêts de chacun et vaut chose jugée. Le projet de protocole qui vous est proposé consiste, pour ce qui concerne la Ville, à [interruption de l'enregistrement] la possibilité d'intégrer cette voirie dans le domaine public. La Ville s'engage donc à reconnaître que [interruption de l'enregistrement] les requérants renoncent au recours contentieux à l'encontre du permis de construire modificatif compris. Voilà les éléments que je peux vous apporter sur ce protocole. Il vous est proposé d'approuver ce projet de protocole et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les éléments sont annexés au rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je veux juste vous signaler une coquille dans le deuxième préambule. [Interruption de l'enregistrement]

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le rapporteur, monsieur Raymond, nous ne nous exprimerons pas ce soir favorablement ou défavorablement sur cette délibération tout simplement parce qu'elle concerne, en réalité, une décision que vous avez prise avec M. Laurent de signer un permis de construire à une vitesse record à Nexity. Des habitants ont procédé à un recours juridique contre cette décision parce qu'ils semblent être lésés par cette autorisation rapide donnée à ce promoteur. Si ce protocole permet à ces habitants de protéger leurs intérêts, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant,

l'intérêt pour l'ensemble des habitants du Kremlin-Bicêtre serait de reculer sur ce projet qui n'est pas nécessaire dans la ville, qui densifie les abords de l'Hôtel de Ville et qui démolit notamment deux anciennes bâtisses charmantes et historiques.

Ce qui est intéressant dans ce dossier et dans le recours de ces habitants, ce sont les éléments qu'ils mettent en avant, portant notamment sur l'illégalité de l'arrêté délivré. Le recours indique concrètement que plusieurs règles n'ont pas été respectées lors de la délivrance du permis de construire au promoteur Nexity, que les délais de cette décision rapide n'ont pas permis à certaines et certains qui habitent aux alentours de donner leur avis et que la précipitation d'acter ce type de projet, qui va considérablement toucher l'environnement des habitants de ce quartier, semble être peu compréhensive quand on voit la lenteur de décisions, pourtant très importantes et non mises en œuvre, dans des délais raisonnables par la majorité. Nous nous abstiendrons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Une réponse simple. L'instruction du permis de construire a pris quand même du temps. En novembre 2021, le Conseil donne une autorisation de lancer le projet. Le permis est accordé le 10 août 2022. Il y a quand même le temps de la réflexion.

En deuxième point, je ne reviens pas sur la discussion et sur le projet lui-même. Il a été soumis en débat, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le 25 novembre 2021. Je vous incite à relire ce qui avait été dit en commentaires sur ce projet qui nous oppose sur une vue plus sociale en essayant de faire du logement social sur des programmes proches de la Mairie. Cela nous paraissait essentiel par rapport à deux pavillons. À la limite, ce ne sont même pas des pavillons. Ces bâtiments ne sont charmants que pour les gens qui avancent cette idée. A priori, ils ne sont pas recensés comme immeubles remarquables dans le cadre du PLU.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je rappelle que les 12 logements BRS correspondent à de l'accession sociale à la propriété. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 7 (Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE)

Ne prend pas part au vote : 4 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2023-070. DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N20 SISE 179, RUE GABRIEL-PÉRI

N° 2023-071. DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE N20 SISE 179, RUE GABRIEL PÉRI

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je propose que les rapports n° 2023-070 et 2023-071 soient présentés globalement. Suivront des votes disjoints.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La désaffectation concerne une parcelle appartenant à la Ville, au 179 rue Gabriel-Péri. C'est une petite parcelle de 402 m² (environ 47 mètres de profondeur sur 8 mètres de large). Cette bande de terrain engazonnée est accolée à la villa Candiotti, répertoriée ainsi sur le cadastre. Ce foncier vient en prolongement de l'OAP n° 1 en son extrémité sud. Aucune construction n'est implantée sur ce terrain qui est un délaissé foncier. Cet état a été constaté par un agent assermenté de la Ville. Cela fait partie des annexes qui vous ont été remises. Aucun service public à usage direct du

public ni aucun aménagement indispensable à exécution de service public n'est recensé sur cet emplacement. Je vous invite à prendre connaissance du procès-verbal et des pièces annexées, en particulier le plan cadastral.

Considérant que la désaffectation de la parcelle est obligatoire pour le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de la Ville en vue d'une prochaine cession, il vous est proposé de décider de la désaffectation de cette parcelle et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférant.

Si on vote pour cette désaffectation, il s'ensuit le déclassement (deuxième délibération). Il est nécessaire, dans un premier temps, d'avoir désaffecté cette parcelle. Dans un second temps, je vous propose le déclassement de la parcelle n° 20 pour l'intégrer dans le domaine privé de la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (délibération n° 2023-070)

Votants : 32

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Je mets aux voix le rapport suivant.

Résultat du vote (délibération n° 2023-071)

Votants : 32

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-072. FINANCES – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE – EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, ce rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France doit être présenté après sa remise définitive à M. le Maire, lors du Conseil municipal qui suit. D'où sa présentation ce soir. Ce rapport concerne les exercices 2016 à 2021. Il concerne deux ordonnateurs, le maire actuel et le maire précédent, qui ont été tous les deux auditionnés dans le cadre de l'examen qui s'est produit à partir de février 2022.

Cet examen réalisé par la CRC porte sur des thématiques particulières. La première est la fiabilité comptable et financière ; la deuxième, la situation financière de la commune ; la troisième, la gestion des ressources humaines ; et la quatrième, la commande publique.

À l'issue de cet examen, qui a été un travail important pour les services, la CRC produit un rapport qui a pour objet de présenter un certain nombre d'analyses sur les thématiques que je viens d'évoquer et d'émettre sur cette base des

recommandations. Ces dernières recommandations sont présentées en synthèse et en introduction du document qui vous a été soumis. Il s'agit de recommandations qui se partagent sur deux thématiques : une de régularité, l'autre de performance. Avant d'en venir aux recommandations, je vous propose d'évoquer rapidement et en substance les remarques principales faites par la CRC qui portent sur la période 2016 à 2021.

Pour la première thématique, la fiabilité comptable et financière, le rapport suggère des marges d'amélioration par l'adoption d'un règlement budgétaire et financier – ce travail est en cours – et d'une cartographie des risques. La commune est encouragée à poursuivre sa démarche dans l'amélioration de la qualité des données présentées à l'occasion du Rapport d'orientations budgétaires (ROB). Pour ce chapitre de la fiabilité comptable et financière, la commune est également invitée à réduire le nombre de ses rattachements et, en réalité, le montant global des rattachements. En effet, cela a tendance à contribuer à dégrader, de manière artificielle, les résultats produits sur l'année N.

S'agissant de la deuxième thématique, sur les finances, le rapport fait état d'une situation de fragilité pour les exercices des années Covid (2020-2021) avec une capacité d'autofinancement qui avait atteint les 15 années sur le dernier exercice du rapport, 2021. Le rapport signale aussi le coût de rachat du patrimoine de l'ancien EPH Kremlin-Bicêtre Habitat, mais sur le fondement de données qui ont évolué depuis.

S'agissant de l'aspect des ressources humaines et, particulièrement, de la masse salariale, le rapport signale un manque de cohérence dans les données produites par le SIRH, notamment s'agissant de la distinction entre les ETP (emplois à temps plein) et les ETPt (emplois temps plein travaillé), c'est-à-dire le nombre de postes et les mi-temps, quart temps, plein temps. Le rapport note tout de même la décision de la collectivité de s'inscrire dans une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) que nous sommes invités à mettre en œuvre.

Le rapport a noté le changement important consistant en la création du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctions, sujétions, expertises et de l'engagement professionnel) et invite aussi à parfaire cette mise en place avec l'intégration de l'ensemble des primes. Pour cette partie, la CRC invite enfin la commune à une gestion plus rigoureuse des autorisations spéciales d'absence et des heures supplémentaires.

Sur la dernière thématique de ce rapport, la commande publique, le rapport stipule que la commune ne disposait pas jusqu'à 2021 d'outils de suivi de marchés offrant une vision en nombre et en montant. Il invite également à la vigilance sur les dépenses hors marché, mais se félicite de la démarche dans laquelle nous sommes engagés notamment via l'adhésion à des centrales d'achats, ce qui permet l'optimisation de notre politique d'achat, et l'intégration désormais des objectifs de développement durable dans tous nos marchés.

À l'issue de ces constats, 9 recommandations ont été produites : 5 relèvent de recommandations dites de régularité et 4 de performance. Je me permets de les détailler.

Pour les recommandations de régularité, la première d'entre elles est de compléter le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Les autres recommandations concernent la tenue d'un inventaire exhaustif physique, l'adoption de lignes directrices de gestion, l'adoption d'un règlement intérieur sur le temps de travail et la réduction de la part des achats hors marché.

Les 4 recommandations de performance sont les suivantes : une clarification de la stratégie financière afin d'accroître notre capacité d'autofinancement, une analyse sur les causes de l'absentéisme, la mise en place d'un suivi du nombre et du montant des marchés, la mise en place d'une cartographie des risques par rapport aux achats.

Voilà, dans les grandes lignes, les conclusions et recommandations de ce rapport. Je rappelle qu'il couvre les exercices de 2016 à 2021, soit plusieurs mandats. Concernant ces recommandations et observations, le rapport est accompagné à sa toute fin d'un courrier de M. le Maire qui apporte des éclairages sur les points que je viens d'évoquer.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ce rapport souligne surtout que la situation financière de la commune s'est dégradée depuis 2019, donc à partir de 2020, dégradation imputable à l'actuelle majorité, par ailleurs peu rigoureuse dans la gestion des ressources humaines. En substance, on peut dire que la Chambre régionale des comptes ne fait que conforter les alertes que nous avons adressées à la majorité depuis le début de cette mandature, annonçant le désastre financier acté par le dernier compte administratif. À vrai dire, ce rapport n'a pas dû vous surprendre, monsieur Laurent, ni votre équipe. L'audit financier de gestion vous a été rendu en 2021. L'opposition, malgré ses demandes récurrentes, n'en a pas eu des qualités de connaissance dans son intégralité. Nous n'avons reçu qu'une modique synthèse il y a quelques mois. Cet audit financier ne disait pas autre chose, mais il soulignait que la situation de la Ville en 2019, à la veille de votre installation, pour être tendue, s'était bien redressée depuis 2014. Dès cette époque, donc 2021, la stratégie de compensation de vos décisions inconséquentes en matière de dépenses et de

recettes... S'agissant des recettes, je rappelle la division par 2 du montant du FPS qui, à l'époque, était au même niveau de Paris alors que Paris l'a augmenté de 50 %, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes à un tiers du FPS de Paris. Ces inconséquences dans vos décisions conduisaient dès cette époque à envisager l'augmentation de la taxe foncière en 2023, c'est-à-dire attendre la disparition la taxe foncière et, par un jeu de bonneteau, faire avaler la pilule aux propriétaires. Il y a également le relèvement de la tarification des services aux usagers.

On comprend mieux, au regard de ce contenu qui a maintenant déjà plus de deux ans, pourquoi l'exigence de transparence vis-à-vis de l'ensemble du Conseil municipal, d'ailleurs inscrite dans la commande aux prestataires, est restée lettre morte ; ce qui me fait dire que, monsieur Laurent, vous êtes non seulement un bien piètre gestionnaire, mais également un mauvais républicain.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes, tout en utilisant un langage mesuré sur la forme, ne laisse aucune place à l'ambiguïté quant à la conclusion sévère sur le fond. Aujourd'hui, nous ne sommes pas tenus de faire preuve de la même réserve. C'est pourquoi nous intervenons de manière plus directe. Ce rapport porte sur les sujets cruciaux tels que la qualité de l'information budgétaire et comptable, la situation financière, la gestion des ressources humaines et de la commande publique. Il couvre les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 sous la responsabilité de M. Nicolle, l'ancien Maire, et 2020 et 2021 sous celle de M. Laurent en tant que Maire. Permettez-moi de vous rappeler que ces messieurs, malgré leurs relations étroites dans le passé, ont fini par se quereller. Cette situation illustre parfaitement la cohabitation. Cependant, au-delà des rivalités personnelles, les pratiques de ces deux individus sont étonnamment similaires et critiquées de la même manière par la Chambre régionale des comptes.

Passons maintenant aux critiques formulées. La Chambre régionale des comptes souligne que l'organisation des fonctions budgétaires et la fiabilité des comptes doivent être renforcées. Elle émet cette critique par de nombreux exemples concrets. Elle pointe également du doigt le manque de transparence dans l'information aux citoyens, aspect que nous tenons à souligner. Nous avons initialement soutenu la campagne de M. le Maire en raison de ses promesses de transparence et de participation citoyenne. Malheureusement, nous avons rapidement constaté que les pratiques opaques et claniques perdurent. La Chambre des comptes a même eu du mal à obtenir certains documents qui ont été fournis soit en retard ou pas du tout.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes est particulièrement sévère sur la situation de la commune sur les années 2020 et 2021, caractérisées par un endettement considérable par rapport à notre capacité de désendettement. Cette situation semble refléter une attitude irresponsable, illustrant le dicton : « Après moi, le déluge. » Il est important de noter que la décision de racheter le patrimoine de l'ancien office OPH Kremlin-Bicêtre à l'OPH Opaly par le biais d'une coopérative s'avère très coûteuse, bien que la commune l'ait précédemment cédé gratuitement à l'OPH Opaly. Cette décision prise par des gestionnaires inexpérimentés soulève de sérieuses interrogations quant à la justification. À ce sujet, nous rappelons que notre Groupe Écologistes et Citoyens s'était fortement opposé à cette décision.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la Chambre des comptes pointe du doigt le suivi du temps de travail et des effectifs. Nous souhaitons mettre en lumière la politique de recrutement des nouveaux responsables basée sur du copinage politique. Nous avons constaté, par exemple, le départ forcé de l'ancien responsable de la MCVA pour le remplacer par une amie politique. Cette décision a entraîné des tensions avec certaines associations du Kremlin-Bicêtre.

Enfin, concernant la fonction « achat », gérée par des personnes compétentes, nous partageons les critiques de la Chambre régionale qui demande une réduction des achats effectués en dehors des procédures de marché public. Les marchés de gré à gré peuvent potentiellement favoriser des entreprises proches de l'exécutif, une pratique que nous condamnons. Nous exigeons que M. le Maire rende ce rapport public sur le site de la Mairie. Cela témoignerait du respect dû à nos concitoyens. Nous resterons vigilants quant à la réponse que nous attendons, détaillée et transparente, à l'opposé de la réponse que vous avez formulée en deux pages, alors que le rapport de la Cour des comptes faisait 58 pages.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes que vient de nous présenter, de manière extrêmement ramassée et succincte, M. Edet est un rapport mesuré, nuancé, argumenté comme le sont souvent les rapports de la Chambre régionale des comptes. Parce qu'il est argumenté et nuancé, ses critiques sont encore plus douloureuses pour la majorité municipale. Il devrait vous conduire à changer de trajectoire budgétaire. Le rapport de la Chambre nous

confirme ce que nous disons depuis trois ans : vous dépensez trop et vous endettez la Ville au-delà du raisonnable. Vous dépensez trop et vous dépensez mal, parce que les dépenses ne sont pas orientées vers la vie quotidienne des habitants et l'entretien des espaces publics.

Les premières pages de ce rapport sont consacrées à la présentation générale, aux caractéristiques géographiques, économiques et sociales de la commune. Puis on rentre rapidement dans le dur avec une première critique très forte sur le transfert de l'Office public de l'habitat, rachat coûteux et douteux d'un patrimoine que la commune venait de céder gratuitement. Le rapport rappelle que la coopérative souhaite racheter le patrimoine de Valdevy. La coopérative est créée de toutes pièces par Jean-Luc Laurent pour s'accaparer les logements sociaux de KBH devenu Valdevy. Cette opération s'avère coûteuse, contrairement à ce qu'indique la commune, nous dit le rapport de la Chambre.

Ensuite, le rapport traite de la fiabilité comptable et financière. Et là, de nombreuses critiques. La commune n'a pas signé de conventions de service ou de partenariat avec la Direction départementale des finances publiques. La commune ne dispose pas de règlement budgétaire et financier. La Chambre énonce que le contenu des rapports d'orientations budgétaires (ROB) est incomplet au regard des exigences réglementaires. Le ROB 2021 n'évoquait toujours pas l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute, de l'épargne nette et ne présentait pas de programmation pluriannuelle des investissements.

Autre critique, autre élément énoncé par la Chambre : les données sur l'endettement de la commune ne sont pas mises en relief. Cela veut dire, dans des termes moins policés, que le rapport pointe le manque d'informations dont disposent les élus d'opposition et, surtout, la volonté de la majorité de cacher la situation financière de la Ville. Dans le ROB 2022, la commune évoque la capacité de désendettement sans donner le chiffre, pourtant très élevé, de 15 ans ; alors que, dans le ROB 2023, la commune indique avoir pour objectif de maintenir l'encours au même niveau et indique un objectif de capacité de désendettement à 10 ans fin 2023. Tout cela manque singulièrement de clarté.

La Chambre continue à formaliser ses critiques. Les informations relatives à la gestion et à la structure de la dette sont produites et documentées de manière insuffisante. Les documents budgétaires, toujours dixit la Chambre, n'étaient pas mis en ligne sur le site internet de la commune au début du contrôle de la Chambre, alors qu'il s'agit d'une obligation.

Ainsi que le disaient mes collègues précédemment, la situation financière de la commune est fragile. La commune ne dégage aucune ressource de sa section de fonctionnement pour financer ses investissements. Les années 2020 et 2021 sont marquées par une capacité de désendettement très dégradée, atteignant 15 années de CAF brute en 2021, au-delà du seuil d'alerte de 12 ans, ce qui a été maintes fois évoqué lors des débats budgétaires. La Chambre préconise d'accroître la CAF et de réduire le poids de la dette. Le rapport préconise de maîtriser les dépenses et de dynamiser les recettes, à défaut de quoi les investissements ne pourront plus être financés.

La réponse de la majorité municipale à cette situation financière dégradée a été d'augmenter les taux de fiscalité en 2023. Vous avez fait le choix de faire payer vos erreurs avec l'argent des Kremlinois en augmentant de 22 % les taxes foncières. Vous avez refusé d'entreprendre le moindre effort de gestion et vous avez préféré faire payer les propriétaires qui ont, pour certains, trimé toute leur vie pour être propriétaires. Nous avons fait des propositions dans ce sens, pour réduire les dépenses de fonctionnement, vous les avez toutes balayées d'un revers de main. Aujourd'hui, ce sont les Kremlinois qui en font les frais.

Concernant la gestion des ressources humaines, la commune n'a pas été en mesure de fournir à la Chambre des informations claires sur les effectifs de ces agents. Le Kremlin-Bicêtre n'a pas été en mesure de fournir des informations sur les effectifs de ces agents. Il s'agit du Kremlin-Bicêtre, ville de 26 000 habitants, si je ne m'abuse. Il ne s'agit ni de Paris ni de Lyon ni de Marseille. Autre élément critique de la Chambre, le recours aux contractuels pour les emplois permanents a fortement augmenté (+ 52 %) alors que le nombre de titulaires s'est infléchi (- 7 %), ce que nous dénonçons depuis trois ans.

Nous dénonçons aussi l'accroissement important des agents de catégorie A. C'est ce que met en exergue la Chambre. La commune explique la hausse du nombre d'agents de catégorie A par la nécessité de monter en compétences et la recherche de profils d'experts. Alors, pourquoi faire appel à des agences de conseil à plusieurs reprises et, comme l'évoquait notre collègue, sans que nous n'ayons d'ailleurs les résultats de ce travail ? Les charges de personnel ont fortement augmenté entre 2016 et 2021 : 21,8 M€ en 2016 et 23,253 M€ en 2021. On voit tous l'augmentation fulgurante de ces charges de personnel. La rémunération du personnel a augmenté de 9,5 % de 2016 à 2021, passant de 15 à 16,5 M€. L'augmentation de la rémunération des agents non titulaires a augmenté de 18 % alors que celle des titulaires seulement de 7 %. Je pense que les délégués du personnel devraient s'intéresser à ce document. Enfin, la commune n'est pas dotée d'une gestion prévisionnelle des emplois.

Voilà le constat de la Chambre régionale des comptes. C'est sévère, féroce, cinglant. Il y a aujourd'hui deux urgences. Il faut faire des efforts de gestion et proposer un plan d'investissement pluriannuel. Il faut mettre en place une gestion

budgétaire exemplaire. Il faut réduire le coût de votre Service communication, diminuer la propagande, mettre un terme aux emplois de complaisance. Cessez de faire appel à des cabinets de conseil amis dont nous n'avons jamais eu connaissance du travail, comme je le disais. L'audit sur la gestion de votre prédécesseur s'est résumé à deux ou trois malheureuses pages pour un montant dépensé d'environ 40 K€. L'audit du pseudo-spécialiste de la propreté, vous ne nous l'avez toujours pas communiqué. J'avais posé la question à l'époque. Je crois que le coût était aussi de 40 K€.

Monsieur Laurent, vous pouvez continuer à accuser l'État de tous les maux et prétendre que l'État vous abandonne. Tout cela est faux. Depuis que vous êtes élu, vous prétendez que c'est toujours la faute de l'État. C'était la faute des gouvernements Chirac, c'était la faute des gouvernements Sarkozy. C'était ensuite la faute des gouvernements Hollande, puisque vous avez quitté très rapidement celui qui vous a permis de devenir député en rejoignant les « frondeurs ». Maintenant, évidemment, c'est la faute des gouvernements Macron. Tout cela est faux et archifaux. Le rapport de la Chambre régionale des comptes démontre une chose : vous êtes seul responsable de la situation financière dégradée de la commune. Vous ne pouvez plus nous faire croire que c'est toujours la faute des autres.

Le Kremlin-Bicêtre a besoin d'engagements budgétaires clairs. La Ville a besoin de plus d'équipements de proximité, de crèches, d'espaces verts, de plus d'entretien, de propreté et de sécurité et moins de plans de communication. Il faut définir un cap, une stratégie budgétaire claire afin de projeter la Ville et ses habitants à l'horizon 2030.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Jean-Philippe, y a-t-il des choses à préciser ?

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord sur ce rapport et sa nature, il est rare que la Chambre régionale des comptes rende un rapport sur une feuille A4 en disant que tout va bien. Sinon, l'examen n'a aucun intérêt. Il suggère évidemment des pistes d'amélioration. Par ailleurs, je n'ai pas de problèmes à vous dire que nous partageons ces conclusions. D'ailleurs, sans attendre certaines de ces conclusions, nous avons mis en place certaines actions que je vais rappeler. Je rappelle que la période couverte est 2016-2021. Si nous les mettons en place, c'est parce qu'elles ne l'ont pas été lors du mandat précédent.

Avec le passage à la nouvelle nomenclature (comptabilité dite M57), il y a la nécessité d'adopter un règlement budgétaire et financier. Ce point est d'ailleurs pour moi l'occasion de saluer le travail de la Direction des finances, sous l'égide la Direction générale des ressources, qui a été mené afin d'assurer cette transition. Je peux dire aujourd'hui que nos services sont prêts à cette bascule. Des premières ébauches ont été réalisées sur le règlement budgétaire et financier. Nous serons au rendez-vous de nos échéances sur ce point.

Pour ce qui est de la qualité de l'information budgétaire, le rapport – vous l'avez un peu oublié – note quand même une amélioration dans la qualité de l'information délivrée, mais invite effectivement à plus de précisions sur certains points, ce qui sera pris en compte, particulièrement pour l'année 2024. Nous étions invités à améliorer la communication publique sur ces éléments. Vous l'avez signalé. Cela a été corrigé à l'occasion du contrôle avec une publication sur le site internet desdits éléments.

La CRC n'a pas relevé – on l'a parfois entendu de l'opposition – de problèmes quant à la sincérité budgétaire qui est relative au taux de réalisation en dépenses comme en recettes sur la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Sur la question des restes à réaliser, qui a été mise en avant, nous avons d'ores et déjà mis en place une procédure qui va intégrer une date de clôture d'engagement des dépenses en investissement afin de limiter leurs recours. Par ailleurs, un justificatif sera demandé aux services dans le cas d'inscriptions de restes à réaliser.

Une question importante concerne l'inventaire physique. Nous avons passé la commande politique, avec quelqu'un chargé de cette mission, d'un travail sur un magasin unique qui doit permettre de travailler sur la question de l'inventaire exhaustif et d'aller au-delà. Une fois que l'inventaire est fait, il faut en effet être capable d'assurer un suivi dans la durée. C'est bien la mission pour laquelle nous avons mandaté un agent de la Mairie. C'est un chantier particulièrement lourd, vous imaginez, puisque nous partons de zéro.

Nous travaillons également à l'amélioration de la PPI, déjà existante. L'amélioration a également été relevée dans le rapport de la CRC. Néanmoins, cette PPI sera complétée et affinée pour 2024.

Pour ce qui est de la stratégie financière, j'ai eu l'occasion de rappeler au moment du BP que nous construisons le budget avec le souci de contenir les dépenses de fonctionnement. Ce sera l'occasion d'un travail qui va se dérouler dès demain dans le cadre des conférences budgétaires où chaque ligne sera interrogée pour être au plus juste des besoins, avec le

souci renforcé de la recherche de subventions pour laquelle on note une vraie progression avec le Fonds vert, la Région, le Département ou les subventions européennes. C'est une ligne claire et tenue pour notre politique financière. Sur le chapitre des ressources humaines, l'un des points saillants du rapport est la mise en place d'une GPEC, mais il faut savoir qu'une GPEC est un travail très important qui nécessite une analyse des emplois et des besoins futurs.

En conséquence, une des premières étapes consiste à se doter des moyens de l'analyse, ce que nous avons déjà fait avec un travail de restructuration des fiches de poste qui permet de mesurer les besoins et l'existant. Par ailleurs, nous travaillons à la mise à niveau du SIRH afin d'assurer un meilleur suivi des effectifs et, notamment, des absences.

Je voulais signaler que, conformément à la recommandation formulée, nous avons adopté un règlement sur le temps de travail en concertation avec les organisations syndicales.

Sur le dernier point du rapport sur le volet de la commande publique, une étude est en cours pour la réalisation du magasin unique, ce qui permet aussi d'avoir un meilleur suivi des achats hors marché. Parallèlement, une étude complémentaire a été lancée pour l'acquisition d'un « module marché » qui se greffera sur le SI comptable existant. Le rapport met en exergue l'effort que nous avons fait sur la définition de nos besoins dans les marchés. C'est très important. Cela permet d'éviter des problèmes dans l'exécution du marché. Cela se fait notamment par des prises de contact entre nos services et des réseaux de professionnels. C'est un effort notable qui a été fait. Aujourd'hui, nos marchés sont quand même plus qualitatifs que ce qu'ils étaient précédemment.

Un autre point saillant du rapport de la CRC a été de relever les efforts d'intégration des objectifs du développement durable. C'est une ligne forte de la politique de la majorité.

Le rapport donne un certain nombre de recommandations pour lesquelles, je viens de l'évoquer, des réalisations ont été mises en œuvre. Sans attendre lesdites recommandations, nous avons indéniablement progressé et les services se sont largement investis en ce sens. Je me permets de renouveler mes remerciements pour cet investissement. Il n'en reste pas moins des marges de progression.

Vous évoquez le recours aux titulaires. Ce sont les effets d'une politique nationale. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas soutenir la politique d'Emmanuel Macron. C'est très exactement cette politique qui conduit à la multiplication des titulaires dans toutes les fonctions publiques, pas seulement au Kremlin-Bicêtre.

Sur la situation que vous avez qualifiée de « catastrophique » pour les années 2020 et 2021, je ne vais pas refaire les débats que nous avons déjà menés un certain nombre de fois. Il y a eu les années de pandémie, avec un désengagement de l'État et l'augmentation de l'inflation. Comment y avons-nous répondu ? Vous en avez parlé. Il y a eu la mesure intervenue en 2021 sur la taxe foncière, le fait de contenir, comme je l'avais indiqué, les dépenses de fonctionnement et la recherche de subventions. Vous avez exprimé que vous étiez absolument contre toute augmentation des impôts locaux ou des tarifs. Pourtant, cela répond à une recommandation de la CRC. C'était une nécessité pour maintenir nos politiques.

Je vais prendre quelques exemples de vos propositions. Vous évoquiez tout à l'heure la réduction du coût du référendum. On parle de 40 K€. J'ai noté aussi une réduction sur les budgets des fêtes de la commune pour 300 K€, alors que nous cherchons des millions. Mais vous n'avez pas précisé les fêtes et cérémonies concernées. Faut-il arrêter les commémorations ? Vous avez évoqué aussi les dépenses de communication, que vous estimez, me semble-t-il, autour de 300 K€. C'est pareil. Faut-il supprimer *Le Mag* ou le site internet ? Nous ne le savons pas. Enfin, vous évoquez toujours les mêmes postes de direction. Mais, sur une masse salariale de plus de 25 M€ et sur pratiquement 60 M€ de budget, je suis désolé de vous dire que la suppression de 4 postes ne changera pas la donne. Nous avons fait le choix du service public par des agents publics. Mais si on suit simplement vos propositions concrètes pour tenir la ligne, sans toucher ni aux impôts locaux ni aux tarifs, la seule garantie de vos propositions est la mise sous tutelle par la Préfecture. Nous sommes en responsabilité, ce qui ne nous autorise pas les fantaisies dont vous avez encore fait part ce soir.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais juste ajouter quelques mots. Je remercie d'abord Jean-Philippe Edet et les services qui ont beaucoup travaillé pendant la période de contrôle pour répondre aux questions. Je souligne, devant le Conseil municipal, qu'il avait même été proposé par le directeur général des services à l'ancien ordonnateur de bénéficier des concours de la Ville dans la partie qui relève du contrôle de sa propre gestion. Je parle de l'ancien Maire. C'est normal. Cela fait partie des minimums de continuité républicaine et de neutralité du service public et des services qui doivent être là dans l'aide à la décision et l'accompagnement des élus, quels qu'ils soient.

Je veux rappeler quand même que ce rapport concerne deux mandats municipaux, 2016-2020 et 2020-2021, soit une période de deux tiers et une période d'un tiers. S'agissant du nerf de la guerre et le fait de trouver des ressources,

l'ancien adjoint aux finances, M. Banbuck rappelait l'alignement du FPS, les « recettes de poche », si j'ose dire, en « faisant les poches » des automobilistes pour trouver des recettes avec une logique de matraquage, y compris les résidents du Kremlin-Bicêtre. Nous avons choisi une autre logique politique qui tient compte des réalités à la fois de baisse de recettes et d'augmentation des dépenses dans la période dans laquelle nous sommes arrivés au moment du Covid. Jean-Philippe Edet a bien rappelé le contexte. Nous verrons de quoi sera fait le budget de l'État 2024 qui, au motif du redressement des comptes publics à la sortie du « quoi qu'il en coûte » post-Covid, commence à annoncer des tours de vis sur le budget des prestations sociales (remboursements maladie). Nous savons que ce qui se dessine, c'est une mesure assez simple : la diminution à nouveau des ressources des collectivités locales. Dans ce contexte, nous n'avons plus qu'une recette dynamique, celle de la taxe foncière, qui permet d'ajuster les choses, puisque la taxe d'habitation a été supprimée. Celle-ci est compensée de façon stable, c'est-à-dire, en réalité, une perte de ressources qui va apparaître chaque année dans la période qui vient.

Nous avons fait le choix d'augmenter la taxe foncière. Ce n'est pas par plaisir, mais tout simplement parce qu'il y a nécessité d'améliorer la situation financière de la commune et d'apporter des réponses à nos concitoyens. Au niveau des oppositions, vous contribuez à nous donner des idées et des suggestions pour augmenter la dépense publique tout en faisant de toutes petites propositions d'économies qui, excusez-moi, sont des tartes à la crème.

Après Jean-Philippe Edet, il me semble important de souligner un point. Nous sommes critiqués sur la Coop et la volonté de mettre en œuvre un engagement pris devant les électeurs de trouver un autre mode de regroupement pour la gestion des logements sociaux de la commune au titre de la loi ELAN. Plutôt qu'ils ne soient transférés gratuitement, ce que fixe la loi ELAN, nous avons demandé à avoir un autre mode de regroupement que le Conseil municipal a adopté contre vous. Cet autre mode aurait dû conduire l'État à modifier la loi. Dès lors que l'on reste dans une logique de regroupement à un minimum de 12 000 logements, on n'aurait pas dû nous refuser la possibilité d'un départ sans avoir à racheter le patrimoine. Oui, on va racheter le patrimoine. L'État nous l'a imposé sur une décision précipitée, puisqu'il n'y a pas eu de volonté de faire autrement. C'est notre choix et nous l'assumons.

Nous l'assumons d'autant plus que, la veille des élections municipales, le 7 mars, vous avez demandé au préfet de prendre un arrêté alors que le débat public faisait qu'il y avait deux orientations.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y avait pas deux orientations, il y avait aussi la liste de monsieur Zincioglu qui critiquait également ce choix. Il semble l'avoir oublié depuis.

Voilà donc un rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est fort simple. Jean-Philippe Edet l'a dit, il y a toujours des pistes d'amélioration. Cela vaut autant pour la gestion de M. Nicolle que pour la gestion de l'équipe municipale que j'anime. Le point le plus difficile d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est de savoir si les comptes sont insincères. Ce n'est pas le cas. À aucun moment, ni sous M. Nicolle, ni sous la municipalité actuelle, il n'y a d'insincérité budgétaire. Pourtant, depuis trois ans, qu'est-ce qu'on entend ce mot pour nous dire aux uns et aux autres que le budget est insincère ! La preuve est donnée par la Chambre régionale des comptes : ce n'est pas le cas.

Pour que le débat puisse être vraiment utile, je voudrais souligner que je regrette l'appréciation sur la Coop qui vise à remettre en cause un choix fait par le Conseil municipal dans la transparence, avec un engagement pris devant les électeurs au moment des élections municipales. Parfois, je me dis que la Chambre régionale des comptes, comme la Cour des comptes au niveau national, peut avoir des orientations et des propositions qui visent, non pas en contrôle de régularité, mais en contrôle d'opportunités. Je trouve que, là, il s'agit plutôt d'un contrôle d'opportunités.

Et il y a de bons conseils, comme l'a dit Jean-Philippe Edet, que nous commençons à mettre en place. Vous avez cité l'augmentation de la taxe foncière. M. Ruggieri notamment a cité des exemples. C'est toujours pareil, on ne lit jamais la totalité. Dans la synthèse de la CRC, il est indiqué que « Cette situation nécessite de formaliser sur plusieurs exercices une stratégie destinée à accroître la CAF et à désendetter la commune en maîtrisant les dépenses et en dynamisant les recettes ». « La commune a engagé cette démarche en augmentant ses taux de fiscalité en 2023 et en s'engageant à contenir ses dépenses de fonctionnement ». Je lis le rapport. Malgré un certain nombre de critiques, de suggestions et de recommandations d'amélioration, la Chambre régionale des comptes indique que l'on est sur la bonne trajectoire. Eh bien, nous allons continuer.

Enfin, le rapport, à partir du moment où il est présenté au Conseil municipal, sera naturellement public. Il sera mis en ligne pour permettre aux citoyens d'exercer leur pouvoir, c'est-à-dire de lire, de comprendre et de se faire une opinion.

Je regrette que, pour cette séance du Conseil municipal, l'ancien ordonnateur ne soit pas présent. Cela aurait été une marque de respect à l'égard de l'assemblée communale. J'ai connu des rapports sur deux mandats à deux reprises, sous Mme Décimo et moi-même dans les années 95 et, sous M. Nicolle, lorsqu'il est devenu Maire, il y a eu un rapport sur la gestion dont j'avais la charge et la sienne. Nous étions tous les deux en séance. Je regrette que l'ancien ordonnateur n'ait pas eu la délicatesse et le respect vis-à-vis des citoyens et du Conseil municipal de venir pour donner des éléments. Cela restera un regret. Il fallait que ce soit dit. C'est la moindre des choses quand il y a plusieurs ordonnateurs. Je vais vous inviter à prendre acte de la communication pour que, demain ou après-demain, je puisse transmettre à la Chambre régionale des comptes qu'il y a eu un débat, que le rapport a été communiqué et pouvoir, à partir de là, le mettre en ligne à destination de tous les citoyens. Je vous invite à vous prononcer sur la prise d'acte de cette communication. Qui est pour prendre acte de cette communication ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire
Maintenant, j'ai ouvert le vote. Donc on finit le vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire
Je suis en procédure de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire
Vous n'êtes pas encore maire et vous ne risquez pas de l'être, d'ailleurs. Voilà. C'est le suffrage universel. Mais je pense que vous n'êtes pas prêt d'y être, surtout vu le comportement que vous avez. Vous n'avez pas de respect. Il y a une procédure, il y a le règlement intérieur. Les explications de vote interviennent avant le vote. Le vote est en cours. J'ai pris en compte les votes pour.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)
Monsieur le Maire, vous avez appelé au vote. J'ai levé la main pour demander une explication de vote. Vous craignez mon...

Jean-Luc LAURENT, Maire
Pas du tout. Le vote est commencé.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)
Juste un instant, monsieur le Maire. Vous craignez mon explication de vote. Quel est le problème ?

Jean-Luc LAURENT, Maire
Le vote favorable est enregistré, et le vote défavorable par un vote contre, une abstention ou un NPPV.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)
Monsieur le Maire, vous avez commencé la séance du Conseil municipal avec un outrage au Règlement intérieur lors de la deuxième question orale.

Jean-Luc LAURENT, Maire
Il n'y a pas de débat. Le vote est en cours.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous ne pouvez pas nous appeler à respecter le Règlement intérieur alors que vous commencez la séance en ne le respectant pas.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BADOE, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. NICOLLE),

Ne prennent pas part au vote : 7 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR),

Absents : 3 (M. BELAÏNOUSSI, M. GIBLIN, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je constate qu'il y a une majorité prenant position pour prendre acte positivement sur la présentation de ce rapport. D'autres élus ne prennent pas part au vote. Nous passons au rapport suivant.

23h50 M. BANBUCK et les membres de son groupe présents quittent la séance en signe de protestation contre le refus du Maire de laisser M. ZINCIROGLU exprimer une explication de vote.

N° 2023-073. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE RESPONSABLE DU SERVICE DES SPORTS (H/F)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit d'autoriser une signature de contrat pour le responsable du Service des sports. Y a-t-il des observations sur le rapport qui est proposé ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous venons de débattre sur le rapport de la Cour régionale des comptes qui critique visiblement le recrutement des contractuels au niveau de la commune, décisions qui sont prises par vous-même, monsieur Laurent. Vous avez toujours communiqué et traité la stabilité fiscale comme un marqueur fort de votre politique. Vous êtes « monsieur 19 % » au premier tour des élections de 2020 et « monsieur 41 % » en matière d'impôts locaux en deux ans. C'est en partie à cause des recrutements de contractuels en masse depuis 2020. Vous augmentez, monsieur Jean-Luc Laurent, en deux années la taxe foncière à près de 40 % au Kremlin-Bicêtre. C'est un nouveau point d'orgue de votre gestion calamiteuse. La Ville étant endettée à hauteur de 27 M€ en 2021, le contribuable paiera l'incompétence de votre gouvernance.

Les habitants se sont exprimés en début de séance. L'avenue de Fontainebleau est un dépotoir. Plusieurs quartiers se ghettoïsent considérablement. Vos aménagements ont provoqué des embouteillages sans fin, du matin jusqu'au soir, dans toutes les rues de Bicêtre. La nuit est un coupe-gorge sur plusieurs zones. La saleté, la laideur, l'absence d'âme en matière d'urbanisme que vous continuez de saccager par les démolitions puis reconstructions à grande hauteur, la surdensification et l'insécurité ont transformé Le Kremlin-Bicêtre du docteur Antoine Lacroix en une ville de cauchemar. Tout est abîmé, saccagé, faisandé. Et la hausse de 40 % de la taxe foncière illustre l'amateurisme de votre gestion qui aurait dû être anticipée puisqu'en matière de finances publiques, des projections existent comme dans n'importe quelle entreprise privée. Devant un tel bilan, monsieur Jean-Luc Laurent, vous seriez viré. Je me permets de m'exprimer, vous ne m'en voudrez pas.

La discussion que l'on a depuis le début de votre mandat sur l'endettement et l'investissement a souvent lieu en municipalité. Le choix du désendettement n'est plus d'actualité dans votre politique. La Ville du Kremlin-Bicêtre a la particularité d'être endettée et, donc, d'être en déficit annuel depuis un certain temps. Ce n'est pas une fatalité en soi. Il suffit de regarder autour de nous. Plusieurs villes sont dans le même cas. Je pense qu'il faut avoir une comparaison de l'endettement par rapport aux recettes du Kremlin-Bicêtre.

Sur l'analyse qui a été portée du rapport de la Cour régionale des comptes, arrêté à 2021, il y a un déficit de près de 64 % des recettes. Entre-temps, cela a augmenté en 2022 et 2023. C'est une dette d'environ 27 M€ qui est roulée tous les ans par des micro-crédits de 2 à 3 M€. Il n'y a donc aucune politique de désendettement à l'heure qu'il est. Je ne sais pas si les Kremlinois peuvent imaginer la situation. Ce que je vais dire est peut-être provocateur. Ce n'est pas forcément

bon de comparer une entreprise et une collectivité. Mais c'est parlant et concret. Il n'y a pas une entreprise, un commerce, une famille qui pourrait vivre avec cela, quand on regarde l'évolution financière du Kremlin-Bicêtre. Sur vos propres documents, que vous avez produits, vous indiquez clairement que la Covid ne représente pas grand-chose en matière d'endettement. Ce ne sont que des crédits de fonctionnement. Ce n'est quasiment pas de la dette d'investissement, mais que du fonctionnement. Cette délibération, qui porte à vous autoriser à signer un contrat de responsable de Service des Sports en contrat de contractuel, en est encore une preuve. Nous ne pouvons comparer une mairie et une entreprise. C'est une chose à ne pas faire, mais ça permet de comparer et de comprendre une situation actuelle avec des propos clairs et précis.

Vous êtes Maire depuis 1995 et vous nous avez présenté une explication, je dirais même de l'enfumage, pendant plus de 40 minutes. Pour vous, la dépense publique, c'est comme une drogue. C'est une accoutumance. Il va falloir, à un moment donné, faire des cures de désintoxication, monsieur Laurent, parce que notre Ville va dans le mur. Elle va s'effondrer. Elle n'avance plus, elle recule. Cette accoutumance, depuis plusieurs années, nous la payons, habitants de la ville du Kremlin-Bicêtre, et pas qu'un peu ! Plusieurs habitants ont reçu leur avis de taxe foncière, complètement déçus et dépités. Les années 2020 à 2021 – et là, je vais venir aux années 2022 et 2023 – sont les pires depuis que vous êtes Maire de ce nouveau mandat. Vous avez mis sous perfusion la collectivité, ce qui vous empêche d'investir et de changer la ville. C'est pour cela que vous vous dirigez vers encore plus d'augmentation de la taxation locale. Vous n'avez plus aucun choix et vous n'avez plus aucune marge de manœuvre. Voilà ce que je voulais dire en explication de vote tout à l'heure. C'est en partie lié aux recrutements que vous nous proposez dans les délibérations 2023-073 et 2023-074 avec deux nouveaux contractuels, pour ajouter deux personnes supplémentaires, portant ce nombre à plus de 130 contractuels au niveau de la Ville.

Tout à l'heure, vous avez fait un lapsus, monsieur Edet. Nous ne parlions pas de titulaires de la commune, mais nous parlions de contractuels.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je veux juste observer que vous avez la liberté de parole. Je ne vous ai pas coupé. J'ai bien compris que vous étiez en train de livrer une explication de vote qui était « hors des clous » du Règlement intérieur, car vous faites une intervention qui ne correspond pas à ce qui est fixé au niveau du Règlement intérieur. Une explication de vote, ce n'est pas une intervention comme vous venez de le faire. Je ne vous répondrai donc même pas.

Je reviens au sujet qui est de permettre le recrutement d'un nouveau responsable des sports. Cette dépense est tellement coûteuse, chers collègues, qu'il s'agit du remplacement de quelqu'un qui est parti en mobilité. Je vous parle du poste qui est prévu. C'est un remplacement d'un agent responsable de service parti sur une autre commune qu'il faut bien remplacer pour faire fonctionner le Service des sports et être au contact des clubs sportifs de la ville et gérer le personnel. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 28

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI)

Abstentions : 2 (M. BOUFRAINE, M. KHIAR), 1

Absents : 7 (M. BANBUCK, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2023-074. RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION PRÉFIGURATION DE LA RÉGIE DE QUARTIER H/F ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons le projet de mettre en place une régie de quartier qui s'inscrit dans la Politique de la Ville, en lien avec notre quartier prioritaire de Politique de la Ville, dans le cadre de dispositifs mis en place par l'État. La régie de quartier visera,

aux côtés d'autres outils publics et institutions, à développer une politique d'accentuation de l'intégration et de l'insertion sociale et professionnelle en proposant, dans le secteur marchand, la possibilité d'embaucher des personnes qui vont, par là même, pouvoir retourner vers l'emploi. Il y aura aussi d'autres activités dans le cadre de cette régie de quartier, dont les éléments sont développés dans le rapport qui vous est présenté. C'est en lien avec le Mouvement des régies qui fédère, quelle que soit la couleur politique des villes, l'ensemble des régies de quartier qui existent dans notre beau pays. Il s'agit de créer ce poste de chargé de mission préfiguration de la régie de quartier et de m'autoriser à engager les démarches en vue du recrutement. Y a-t-il des interventions ?

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller Municipal chargé de la politique de la ville, de la régie de quartier et des établissements recevant du public, du Conseil de Quartier Les Martinets/Le Plateau (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, membres de l'administration municipale, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, depuis plus d'un an, régulièrement et patiemment, nous sommes une équipe motivée et enthousiaste pour mettre en place une régie de quartier dans le quartier du bas de la ville, comme on l'appelle. En tant que Conseiller municipal chargé de la Politique de la Ville, je voudrais d'ores et déjà remercier les services municipaux engagés dans cette co-construction et, particulièrement, ceux de la cohésion sociale sans qui ce travail ne serait pas possible. C'est une entreprise longue et fastidieuse qui nous demande de mobiliser beaucoup de compétences et de sensibilités pour répondre au mieux aux habitants et pour créer une association forte, solide et durable qui prenne en compte la diversité des préoccupations de tous sur le terrain.

Grâce à l'aide des représentants du Mouvement des régies, qui réunit le savoir-faire de près de 130 associations labélisées « régie du quartier » depuis 40 ans sur tout le territoire national, qui nous accompagne dans cette future structure, nous avons pris la décision de créer ce poste de chargé de mission.

Ce chargé de mission sera notre témoin, notre facilitateur et notre ambassadeur au plus près de la réalité pour recueillir les avis des habitants, coordonner les demandes et la mise en œuvre des actions et fluidifier les contacts avec tous les partenaires de la régie de quartier kremlinoise. C'est un poste clé et déterminant dans le succès de cette création et de sa préfiguration. Cette volonté d'investir des moyens humains dans ce quartier difficile de la ville est, une fois encore, une illustration de la politique sociale que nous sommes fiers de défendre et de mettre en œuvre avec la majorité actuelle. Maison des femmes, Épicerie solidaire, Régie de quartier : progressivement, nous réunissons les pièces de ce puzzle pour retisser les liens entre tous les Kremlinois et contribuer à réduire les inégalités de toutes sortes. Je vous appelle donc tous à voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 28

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 7 (Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR,

Absents : 7 (M. BANBUCK, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. NICOLLE, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez eu la liste des décisions pour le Conseil municipal. Il y a eu un examen en commission. Depuis la réunion du Conseil du 29 juin, dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application du Code général des collectivités territoriales, j'ai signé et pris 27 décisions, dont la liste se trouve dans le dossier du Conseil municipal. Vous avez également l'information sur l'adjudication d'un marché public avec trois lots pour la restauration municipale en

vaissellerie, en consommables de restauration et en petit matériel de cuisine.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une question concernant la décision n° 13 qui, sauf erreur de ma part, concerne le café La Place rouge. Est-ce bien cela, le 53 avenue de Fontainebleau ? J'avais posé une question en Commission concernant le montant de la préemption. Des éléments ont été envoyés. Vous indiquez que la préemption est basée sur une négociation aux alentours de 400 K€. J'ai plusieurs questions. Est-ce que vous me confirmez que la Ville est propriétaire des lieux ? Quel est votre projet à la suite de cette préemption ?

Ne pouvez-vous pas tout simplement permettre aux commerçants de vendre et de réglementer le bail commercial, étant donné que la Mairie est propriétaire des lieux ? Étant donné que l'on a balayé tous les sujets d'économies budgétaires, il s'agit là d'une grosse piste d'économies (400 K€). Je ne sais pas ce que vous en pensez. C'est énorme. Cela éviterait, par exemple, de couper l'éclairage entre minuit 30 et 5 heures 30. N'est-il pas possible d'éviter de préempter ce local ? Je vous remercie pour vos réponses.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit effectivement du commerce La Place rouge. Ce commerce a décidé de vendre son bail. Il y a eu des discussions avec la Mairie. L'idée du propriétaire du bail est de mettre un gérant dans un premier temps, puis de trouver un repreneur. Au regard du projet qui nous a été présenté, nous avons considéré qu'étant propriétaire du bail, sur ce commerce stratégique de la place Jean-Baptiste-Clément, mieux valait engager une préemption commerciale. Le montant de la décision de préemption a été fixé en tenant compte de l'avis des Domaines tel qu'il a été sollicité et transmis par les services des Domaines. C'est une dépense pour la Ville. Nous pensons que ce ne sera pas une dépense définitive, car la vocation est de céder ce fonds de commerce à un repreneur. Ce commerce est très bien situé dans la ville. Voilà où nous en sommes. Les délais de préemption sont de deux mois à partir du dépôt d'une Décision individuelle d'aliénation (DIA). Nous avons deux mois pour prendre une décision. Nous avons étudié et examiné les choses. Nous avons rencontré le vendeur et le repreneur, y compris avec une étape en direction d'un gérant qui a été envisagée pour prendre cette décision que j'ai signée.

Je confirme que l'on est propriétaire et que nous entendons rester propriétaire des murs. Dans ce domaine, il y a le propriétaire des murs et il y a le propriétaire du fonds de commerce. Ce sont deux choses différentes.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Du coup, vous n'avez pas répondu. Quelle sera l'activité ? La Ville se versera-t-elle à elle-même un loyer ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous m'avez très bien compris. Vous connaissez parfaitement les choses.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je vous pose la question. C'est pour tout le monde.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Quand il y a une préemption, on est en procédure. Il va y avoir le transfert de la propriété du fonds de commerce qui était en cession. Nous allons procéder ensuite au choix d'un repreneur, d'autant plus que nous serons titulaires de la propriété du fonds de commerce et que nous sommes titulaires du bail, c'est-à-dire des locaux. On aura l'occasion d'y revenir.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 19 octobre 2023.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à minuit.

La secrétaire de séance
Christine MUSEUX

Le Maire
Jean-Luc LAURENT